

relations

mars 1992 3,25\$ no 578

NOTRE PUZZLE AUTOCHTONE



Projet de société : mot magique et pourtant redoutable défi ! Car sans lui, toute éventuelle souveraineté ne serait qu'une coquille vide. Mais arriverons-nous à proposer aux femmes et aux hommes du Québec, d'arrivée ancienne ou plus récente, un projet *distinct* qui soit suffisamment emballant pour susciter l'adhésion commune ? Qui soit suffisamment concret pour dépasser les vœux pieux ? Suf-
famment exigeant pour appeler un sursaut de créativité, pour mobiliser ce courage et cet entêtement que l'on a longtemps reconnus à notre peuple ?

Pour l'instant, nos espoirs logent du côté des régions (notre dossier d'avril prochain). Bien des fois, depuis dix-huit mois, elles ont donné l'exemple de la reprise en mains vigoureuse face à l'adversité : elles ont refusé de fermer ou de mourir et pour cela, elles ont réalisé les mobilisations et les concertations les plus prometteuses des dernières années.

Un peu partout, des efforts concrets bourgeonnent, pour tenter de donner un contenu à cette souveraineté possible. *Solidarité populaire Québec*, vaste coalition des forces populaires et syndicales qui existe depuis cinq ans, vient de compléter une tournée du Québec pour recueillir les aspirations et tenter de les traduire dans un projet de *Charte d'un Québec populaire*. De son côté, la Fédération des femmes du Québec prépare pour les 29, 30 et 31 mai prochains, un forum national sur *Un Québec au féminin pluriel*, qui vise à dessiner ce que les femmes d'ici veulent du Québec de demain. Des groupes chrétiens se réunissent, en avril et en mai, pour réfléchir sur *Le pays que nous voulons*.

Le débat actuel, aussi difficile et mal engagé qu'il puisse paraître, a cet indéniable avantage : pendant que les véritables leaders politiques nous font cruellement défaut, il nous force à regarder courageusement au-delà des *habitudes* qui nous servent de pays depuis 125 ans, et à choisir non moins courageusement ce que nous voulons désormais pour demain. En cela, le Québec partage les mêmes défis, et les mêmes angoisses, que nos frères et soeurs autochtones...

Dominique Boisvert

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTRICE

Gisèle Turcot

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION

Fernand Jutras

ASSISTANT À LA RÉDACTION

Dominique Boisvert

RESPONSABLE DE LA PROMOTION

Adèle Lauzon

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Jacques Boucher, Joseph Giguère, Julien Harvey, Roger Marcotte, François Morissette, Guy Paiement, Jean-Paul Rouleau, Francine Tardif

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin, Alain Bissonnette, Ginette Boyer, Jacques Chênevert, Marie-France Cyr, Richard Dubois, Pierre-André Fournier, Yves Lever, Annine Parent-Fortin, Vivian Labrie

BUREAUX

25, rue Jarry ouest
Montréal H2P 1S6
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS

Hélène Desmarais

10 numéros (un an) : 22,00\$ (TPS incl.)
À l'étranger : 26,00\$
Abonnement de soutien : 50,00\$

Numéro d'enregistrement pour
fin de TPS : R119003952

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Points de repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106, USA.

Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 0143.

face à l'actualité

Un autre regard sur la Yougoslavie
Quel est l'avenir des chômeurs ?
Négocier la paix après onze ans de guerre

CE SOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE QUI A NOURRI NOS RÊVES...

J'écoute et scrute comme un voyeur correct tous les bulletins de nouvelles qui décrivent avec plus ou moins d'horreurs les affres de la guerre civile qui sévit, depuis quelques mois déjà, en Yougoslavie. Je cherche désespérément les analyses qui devraient accompagner en filigrane le fait divers, aussi tragique soit-il, mais je ne trouve pas.

J'avais eu le même réflexe à l'été 90, au cœur de la crise allochtone-autochtone ; j'étais resté sur mon appétit de citoyen à la recherche normale d'identification des enjeux fondamentaux de nos sociétés respectives, qui devaient bien être cachés quelque part derrière l'image à sensation du bon soldat et du méchant indien.

Comme beaucoup de gens, j'avais suivi quelques années auparavant la crise des dictatures au Portugal, en Espagne et en Grèce ; j'avais bien vu le ver de la vérité et de la transparence ronger, les uns après les autres, les partis communistes de même acabit de l'Europe de l'Est, y compris celui de la puissante Union soviétique ; j'avais aussi vu crouler l'odieux mur de Berlin, celui-là même qui, pendant toute mon enfance, avait incarné le despotisme et la dictature des États-nations, assis sur la vérité du parti unique et sur « l'éclairage » de l'avant-garde de leur classe ouvrière.

Comme l'a si bien écrit le journaliste Gil Courtemanche, « il fallait jeter aux orties de l'Histoire la planification centralisée,

l'idéologie communiste et les statues des héros... (aux pieds d'argile), mais fallait-il pour autant en conclure que les injustices fondamentales que devait rectifier le communisme étaient disparues ? »

Et cette recherche de la justice, de la liberté et de la fraternité née des révolutions française et américaine prenait-elle fin avec l'effondrement de l'une de ses formes, le marxisme ?

Que devait-on en conclure pour le mouvement historique de solidarité qui avait pu se développer en Amérique latine grâce « à un amalgame de communistes, de socialistes, de *desperados* et de curés, regroupés autour de la même idée : la lutte collective contre l'injustice qui prend sa source dans le capitalisme, pas seulement dans le communisme ? »

Et la pauvre Yougoslavie, pays de l'autogestion... J'y avais bien séjourné, en 1973, avec un groupe de militants et de militantes sur la lancée du mouvement québécois des nouveaux pouvoirs, un amalgame « go-gauche » ou tout au moins socialisant de syndicalistes, de conseillers financiers des ACEF, de prêtres-ouvriers, de militants d'action catholique, de « tripeux » du mouvement balbutiant des coopératives de production ou d'habitation et d'organismes communautaires de comités de citoyens et de maisons des chômeurs... L'autogestion et les modèles européens étaient à cette époque de grande

mode et la centrale ouvrière CFDT française en avait fait l'abc de son petit catéchisme.

Nous avions visité, scruté, étudié et questionné les travailleurs et travailleuses de multiples unités de production autogérées, dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Nous avions fait le tour du pays, fréquenté les grandes capitales, Belgrade l'ancienne et la nouvelle, le temple mondial du fédéralisme socialiste réconcilié avec la liberté, Lubjiana, la perle des Alpes slovènes, Zagreb et la magnificence de ses églises moyenâgeuses côtoyant des murs décorés de graffiti nationalistes, Split, la belle de ses vestiges romains et même Dubrovnik, le joyau du patrimoine mondial, en Croatie.

De Serbie, de Slovénie, de Croatie et de Bosnie-Herzégovine où nous avons séjourné, on nous avait vanté ce fédéralisme de six républiques, cinq nations, quatre religions, trois langues, deux alphabets et d'un seul État.

L'histoire récente devait nous démontrer que cette mosaïque de peuples, même s'ils avaient en commun les exactions de multiples guerres, le drame des occupations étrangères et l'infamie du sous-développement, même s'ils avaient partagé aussi l'espoir de l'indépendance politique, qu'ils l'avaient vécu ensemble sous le leadership respecté de Tito, risquaient maintenant de crouler sous la chape des nationalismes exacerbés des républiques, dans une conjoncture de divorce des plus malsaines.

En 1973, Michel Rocard avait bien répondu aux détracteurs du système autogestionnaire que la performance économique

du régime était, au plan global, l'une des plus remarquables du monde entier. Plus loin que le rendement économique, la Yougoslavie n'était-elle pas, à ce moment-là, le plus développé des États d'Europe de l'Est, sous régimes communistes ? N'avions-nous pas, malgré les différences évidentes avec notre richesse collective, admiré leurs services d'animation des quartiers, leurs équipements d'accueil à la petite enfance, leurs garderies et autres services collectifs dans chacune des entreprises visitées, l'implication directe des travailleurs et travailleuses et des habitants en général dans tous les domaines de leur cadre de vie, la gestion démocratique de leurs équipements et la prise en charge collective des éléments de leur vie quotidienne ?

N'avions-nous pas rencontré de nombreux conseils ouvriers (travail manuel indifférencié du travail intellectuel) qui nous avaient raconté, avec grande amitié d'ailleurs, leur implication déterminante dans les décisions les plus névralgiques de leurs entreprises ?

Que reste-t-il de la seule expérience d'un socialisme qui nous était apparu à visage humain, celui de la cohabitation du marché libre avec la planification marxiste ?

Qui me dira qu'au-delà de l'agonie des régimes, et particulièrement de la misère à en mourir des Slaves du Sud, veille encore la flamme de la justice sociale, du goût de l'idéal à atteindre et de la nécessité des utopies ? ■

René Boudreault

QUE DEVIENNENT LES MIS À PIED ?

Quand il y a une mise à pied collective de plus de dix personnes pour une période minimale de trois mois, la loi prévoit que soit constitué un *comité de reclassement de la main-d'oeuvre*. Le but premier est de faciliter aux ex-travailleurs ce passage de la perte d'emploi au retour sur le marché du travail, en leur permettant d'acquérir un certain nombre d'outils (CV, information scolaire et professionnelle, méthodes dynamiques de recherche d'emploi, etc.). Bravo pour les intentions !

Et c'est gratuit ! Un comité, composé des représentants des deux gouvernements¹, de l'employeur et des employés, engage des bureaux de consultants, qui font le travail de reclassement². Les frais (il faudrait parler d'honoraires professionnels) sont partagés par l'employeur (quand il le peut) et par les deux gouvernements. Bravo donc pour les consultants, qui ont du pain sur la planche par les temps qui courent !

La durée du comité ? Quelques mois. Tout juste le temps de soulever quelques espoirs, de diriger quelques personnes du côté de la formation professionnelle (très populaire ces temps-ci) et de trouver quelques emplois... La course folle quoi ! Avant que l'assurance-chômage ne se termine, que le huissier ne rebondisse, que tous les problèmes liés à cet appauvrissement subit (séparation, alcoolisme, dépression et encore...) ne surgissent ou ne dégèrent parce qu'ils étaient déjà présents ! Avant d'être sorti pour de bon du marché du travail...

Cette entrée en matière est trop courte. Et elle accepte le préjugé très tenace accepté de tous, y compris des travailleurs eux-mêmes, qu'ils ne savent rien faire d'autre que ce qu'ils ont fait sur leur machine : le syndrome de la femme à la maison qui dit ne pas travailler. À cela s'ajoute un sentiment important de gêne, lié à un autre préjugé largement repris et véhiculé par les

leaders d'opinion radiophoniques : « les chômeurs et les personnes assistées sociales sont des paresseux, les programmes sociaux coûtent chers, et des emplois, on peut s'en trouver si on veut ».

En pareil contexte, à quoi peuvent bien s'attendre ces nouvelles et nouveaux chômeurs en recherche d'emploi ? De quelle façon pouvons-nous combler leurs attentes³, calmer leurs craintes, voire l'angoisse qui les tenaille à la pensée de ne pouvoir dorénavant se trouver un emploi aussi rémunéré que celui qu'ils ont perdu ? Comment les préparer à se faire dire qu'ils

1. Dans la pratique, ce sont ces fonctionnaires des deux paliers de gouvernement qui ont le plus de poids dans les décisions du comité. Outre les nombreuses contraintes bureaucratiques, une récente directive gouvernementale a rendu encore plus inefficace tout le processus en divisant obligatoirement le travail de reclassement entre deux bureaux de consultants différents : l'un s'occupant de présider les travaux, de faire l'évaluation des besoins et la préparation des CV ; et l'autre s'occupant de tous les autres services (recherche d'emploi, orientation scolaire et professionnelle, placement, etc.).
2. Ce sont des entreprises privées, et qui en ont souvent l'approche et la mentalité !
3. NDLR : L'auteur et son associé, Denis Leroux, travaillent comme consultants en matière de reclassement des travailleurs. À cause de leur expérience passée en milieux ouvriers, syndical et communautaire, ils ont développé une approche qui rend l'ex-travailleur collectivement responsable de sa démarche de reclassement. Jusqu'à présent, cette approche collective de prise en charge semble donner des résultats nettement plus intéressants.

sont trop vieux, pas assez qualifiés, pas assez instruits, alors qu'ils ont 15, 20, 30 années et plus d'expérience sur le marché du travail ?

Il est évident que le reclassement ne sera toujours qu'un moindre mal, par rapport à la stabilité de l'emploi. Mais puisqu'il faut en faire, nous croyons qu'il faut partir des forces et des qualités des travailleurs eux-mêmes, leur grande force étant la capacité et le désir d'apprendre et de travailler collectivement. Ce sont souvent d'anciens décrocheurs (la grande majorité des personnes avec lesquelles nous travaillons n'ont pas complété leurs études secondaires) qui n'ont jamais pu s'intéresser aux études dans les cadres traditionnels de l'école individualiste où l'accent est toujours mis sur les meilleurs. C'est collectivement qu'ils ont appris à faire par eux-mêmes l'apprentissage de leur travail, à se préoccuper de leurs voisins, à se défendre grâce à leur syndicat. Ils sont devenus quelqu'un collectivement.

Étant donné que la loi prévoit des activités de reclassement, pourquoi ne pas en profiter pour rendre la démarche intéressante, puisque l'on s'adresse à des gens qui se connaissent très bien ? Pourquoi ne pas encourager les travailleurs à continuer de s'entraider, à s'organiser et à agir collectivement dans leur effort de reclassement ?

Nous avons pu vérifier que, de cette façon, ils reçoivent avec beaucoup plus d'attention les informations sur les ressources disponibles pour résoudre leurs problèmes liés à la baisse de revenus et à l'endettement, ainsi que les références aux services communautaires de leur quartier ou de leur région.

En faisant un CV en groupe au lieu de le faire individuellement, ils se valorisent les uns les autres : ils découvrent qu'ils ont beaucoup plus de compétences et d'habiletés qu'ils ne le croyaient, acquises tant dans l'apprentissage de leur métier que dans l'organisation et la planification du travail fait à la maison ou dans des activités de militantisme ou de bénévolat.

Les résultats parlent d'eux-mêmes : par exemple, vingt-deux personnes de la compagnie Maxime Chaussures, dont plusieurs n'avaient complété qu'un primaire, ont suivi ensemble pendant six mois un cours de préposées aux bénéficiaires, et elles ont toutes réussi leurs examens. De la même façon, les travailleurs et travailleuses que nous rencontrons se donnent souvent un coup de main, en dehors des ateliers, pour réussir leurs examens d'équivalence du secondaire V. Et nous aurions bien d'autres exemples à raconter... ■

Michel Bouchard

EL SALVADOR : LA PAIX NÉGOCIÉE

New York, 23h45, 31 décembre 1991. Après onze ans de guerre, 75 000 hommes et femmes assassinés, 8000 disparus et un million et demi de déplacés, la guérilla et le gouvernement salvadorien signent un accord global de paix, incluant un cessez-le feu, la réintégration des membres du Front Farabundo Martí pour la libération nationale (FMLN) à la vie civile et des réformes profondes au sein des Forces armées.

Quelques heures plus tard, les autos des journalistes du *New York Times* et de Reuters explosaient devant un grand hôtel de la capitale, San Salvador. Pour les secteurs récalcitrants du gouvernement et de l'armée, l'accord de New York représente un échec. Durant les vingt mois de négociations, l'extrême-droite a fait parvenir des menaces de mort aux membres de la mission des Nations unies (ONUSAL) et d'organisations humanitaires, à des journalistes, à des leaders du mouvement populaire et a accusé le président Cristiani d'être un « traître à la patrie ».

Des points cruciaux de l'accord de New York risquent effectivement, s'ils sont respectés, d'amputer l'armée au profit de la société civile : épuration et réduction de 50 % des effectifs des Forces armées (55 000), disparition des corps de sécurité et création d'une police nationale civile dans laquelle seront intégrés des membres du FMLN.

La mission ONUSAL, à laquelle participe le Canada, continuera de vérifier le respect des accords, parmi lesquels celui de San José sur les droits de la personne. ONUSAL a reçu de nombreuses dénonciations d'exactions qui ont suivi l'accord signé en juillet 90 (recrutement forcé, détentions arbitraires, torture, etc.). La « Commission de la Vérité », sous la tutelle de l'ONU, enquêtera sur les cas les plus connus, parmi lesquels l'assassinat des Jésuites de l'Université centraméricaine.

Peu après la condamnation d'un colonel et d'un lieutenant, le 28 septembre 91, le président de la commission nommée par le Congrès américain pour suivre l'enquête, le représentant Jo Moakley, rend public un rapport controversé. Selon des sources militaires refusant de s'identifier, l'assassinat des Jésuites aurait

été approuvé par des haut-gradés des Forces armées lors d'une réunion tenue à l'École militaire, la veille de la tragédie.

Ce massacre dénoncé internationalement a contribué à l'avancement des négociations. Si l'hégémonie des militaires est remise en question, l'autre cause de la guerre, la distribution inégale des richesses, continuera certainement de mobiliser les Salvadoriens, alors qu'un « Forum économique » regroupant tous les secteurs sera créé. Une réforme agraire est prévue et la propriété actuelle des terres, dans les zones contrôlées militairement par la guérilla (un tiers du pays) devra être respectée.

Dans ces campagnes, des dizaines de communautés auto-gérées ont été mises sur pied par des réfugiés rapatriés et des déplacés de guerre. Ce modèle alternatif de développement se fonde sur une démocratie participative et la propriété collective des moyens de production et des services sociaux. Comment cohabitera-t-il avec les projets néo-libéraux de la droite salvadorienne et des États-Unis pour l'Amérique centrale ?

La lutte du peuple salvadorien pour défendre les accords de paix et résister à la violence para-militaire sera ardue. L'aide américaine, quatre milliards de dollars depuis 1980, est toujours considérée comme une panacée par l'administration Bush.

La communauté internationale devra exiger le respect des accords et l'aide au développement devra être consacrée aux projets émanant des secteurs populaires pour faire contrepoids aux pressions insalubres que le FMI et la Banque mondiale ne manqueront pas d'imposer au El Salvador. Les résultats du processus salvadorien ne seront probablement confirmés qu'en 1994, lors des prochaines élections présidentielles et législatives, alors que le FMLN risque de s'unir avec d'autres forces progressistes pour défendre le projet de société mis de l'avant dans cette « Révolution démocratique ». ■

Louise Boivin,

journaliste

en bref

8 mars : **journée internationale des femmes**. Belle occasion de souligner que dans la nouvelle guerre froide qui oppose les États-Unis au Japon, au plan de la rivalité économique et technologique, ce sont les femmes japonaises qui en font les frais : malgré la loi qui assure l'égalité des chances adoptée en 1986, les Japonaises ne gagnent toujours que 50,3 % du salaire masculin. De plus, les travailleuses immigrées sont largement exploitées (entre autres pour le marché du sexe). Ces dessous du « miracle japonais » paraissent dans le magazine *Ms* de novembre-décembre 91. Signalons aussi le numéro spécial de la revue *Mandate*, publié en 1991 par l'Église unie du Canada, sous le titre « Le visage féminin de la pauvreté », à l'occasion de la Décade oecuménique des Églises en solidarité avec les femmes (1988-1998).

Il y a un an, les bombardements de la guerre du Golfe prenaient fin après 42 jours. Mais loin des caméras et des bulletins spéciaux, **la guerre du Golfe continue de tuer** : d'après deux commissions internationales d'enquête, plus de cent mille enfants de moins de cinq ans sont morts en 1991 des suites de la guerre et de l'embargo, faisant passer le taux de mortalité infantile de 90 à plus de 200 pour mille ! Les sanctions économiques imposées à l'Irak empêchent la reconstruction de l'appareil productif du pays (centrales électriques, usines d'épuration des eaux, ponts, réseaux d'irrigation, télécommunications, etc.) largement détruit par les bombes de la Coalition, au mépris des Conventions de Genève sur la conduite de la guerre. D'ailleurs un tribunal international, organisé par l'ancien procureur général des États-Unis, Ramsay Clark, s'est réuni près de l'ONU, le 29 février 1992, pour juger les crimes commis en vertu du droit international par les armées victorieuses de la Coalition. Des séances de ce tribunal ont eu lieu à Montréal, en novembre, et le dossier de celles-ci est disponible en écrivant à Me John Philpot, CP 987, Place du Parc, Montréal H2W 2N1, tél. : 982-0144.

La dégradation terrible des conditions de vie du peuple péruvien, tant au plan économique qu'au plan des violations massives des droits humains, a forcé la Fédération internationale des droits de l'homme à publier un numéro spécial entièrement consacré **au Pérou** (no 425, 9 janvier 92). Sans minimiser les atrocités commises par le *Sentier lumineux*, la FIDH considère néanmoins que le gouvernement Fujimori a une part importante de responsabilité dans la situation dramatique des droits humains dans ce pays.

1992 marque chez nous, pour la solidarité avec le tiers monde, un important anniversaire : **Développement et Paix fête** ses « 25 ans d'action pour la justice ». Plus de 9500 projets et près de 300 millions de dollars plus tard, l'organisation créée par les évêques canadiens est fière d'avoir consacré plus de 80 % de ces sommes directement à des projets conçus et réalisés à la base par des partenaires des pays du Sud. De plus, 34 millions (soit près de 12 %) ont été utilisés pour sensibiliser le public canadien aux réalités et aux causes des problèmes de développement, marquant clairement par là sa conviction que la justice internationale, c'est ici même que ça commence. Longtemps alimentée par le « carême de partage » dans les églises du pays, la cueillette de fonds doit maintenant tenter de rejoindre aussi le grand public. À travers Développement et Paix, *Relations* veut féliciter tous ceux et celles qui travaillent à une plus grande justice entre les peuples.

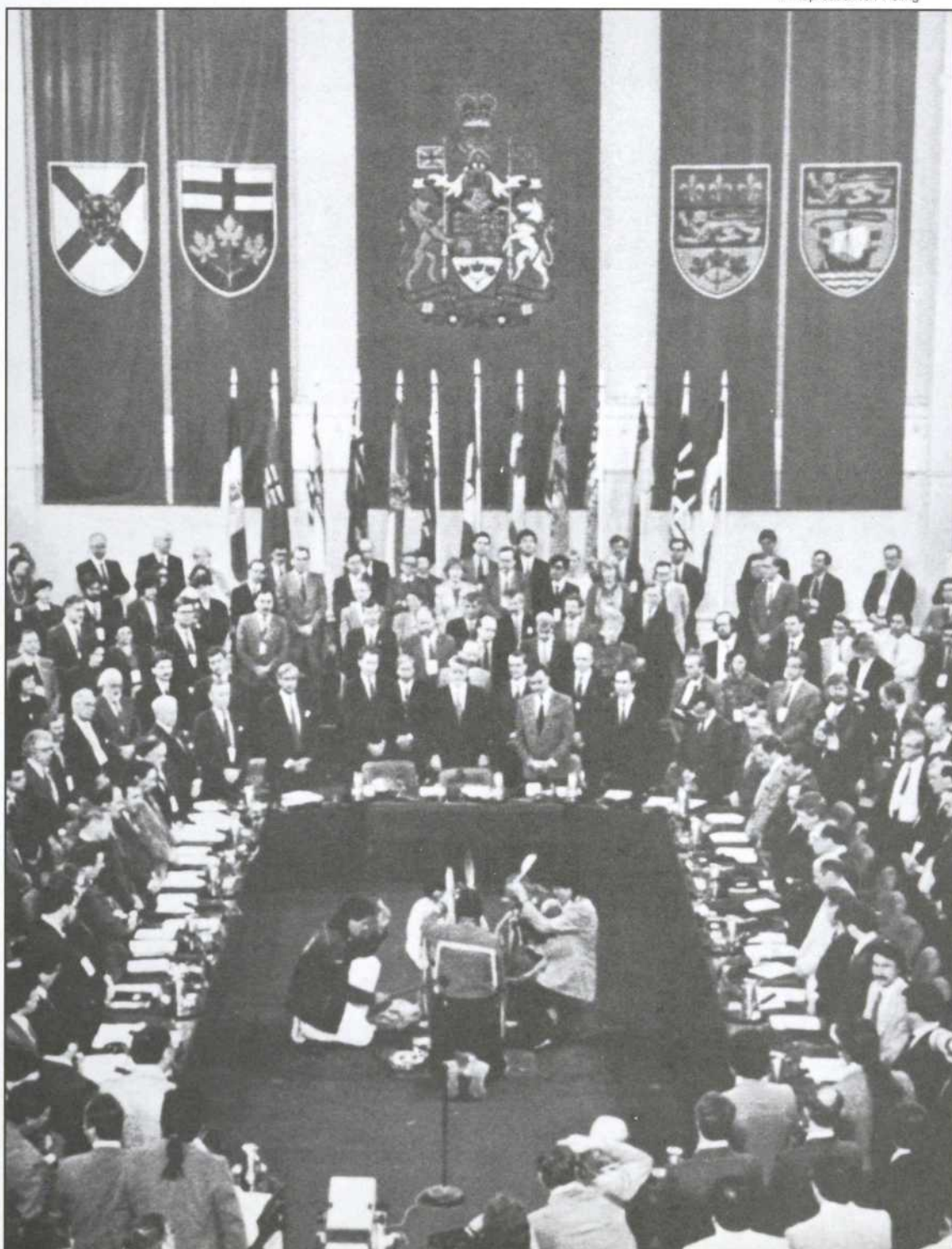
En prévision du Sommet de la Terre, organisé par les Nations unies à Rio en juin prochain, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale a mis sur pied un **Groupe de travail sur l'environnement et le développement**. Le dernier numéro des *Notes sur l'éducation au développement* (décembre 91) porte entièrement sur le sujet et fait le point sur la position des ONG dans le débat en cours : et en ce domaine, « nous sommes tous des pays... en voie de développement viable ». AQOCI, 801 Sherbrooke est, 4e étage, Montréal H2L 1K7, tél. : 597-2288.

Pas nécessaire d'être nombreux pour « changer le monde » : il suffit d'être déterminés et persévérants. La vingtaine de membres du **Collectif PACIJOU**, qui luttent depuis cinq ans contre tous les éléments de notre culture qui font la promotion de la guerre, de la violence et du sexisme (films, dessins animés, clips, jouets, jeux vidéo, etc.) et qui proposent des modèles culturels alternatifs concrets, en sont la preuve. À l'origine de deux campagnes nationales de sensibilisation, le collectif a aussi produit de nombreux outils de réflexion dont plusieurs sont destinés directement aux jeunes : fiches pédagogiques, livres de jeux, film et vidéo, etc. On peut maintenant devenir membres associés en s'adressant à PACIJOU, 3584 de Chambly, Montréal H1W 3J9, tél. : 527-2611.

DOSSIER

notre puzzle autochtone

Canapresse/Ron Poling



PIÈCES AU DOSSIER

par Dominique Boisvert

Relations a publié, en décembre 1990, un premier dossier pour « découvrir les autochtones ». Presque chaque mois depuis, nous avons commenté l'un ou l'autre aspect de la question puisque, plus que jamais, l'actualité a projeté les autochtones à l'avant-scène : débats constitutionnels, 500^e anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb, élections de nouveaux leaders, etc.

Peut-on voir plus clair dans ce dossier qu'il y a quinze mois ? Oui et non. Car si les revendications autochtones ont nettement progressé en visibilité et en importance dans l'ordre du jour politique canadien, on ne peut en dire autant des solutions aux nombreux problèmes que la survie et la coexistence de nos peuples posent à notre créativité.

Inutile de revenir ici sur les défis considérables que pose l'aménagement de nouveaux rapports entre le peuple québécois et le reste du Canada. Pourtant, tous descendent des premiers colons européens et partagent un héritage culturel commun. Combien plus difficile est-il de trouver les nouveaux chemins de la coexistence avec les Premières nations de ce continent, dont la culture nous est encore, cinq cents ans plus tard, presque totalement étrangère, et dont la survie même a été sérieusement compromise par notre arrivée parmi elles¹. D'autant plus que ces Premières nations sont elles-mêmes multiples et diverses, et qu'elles portent en leur sein même leurs propres contradictions.

Pourtant, l'histoire ne nous laisse pas le choix : il faudra, très bientôt, apporter des réponses précises à ces questions depuis trop longtemps posées. Qu'aurons-nous à répondre ? Que veut donc dire, pour nous Québécois d'origine européenne ou d'arrivée plus récente, « être justes » dans notre façon de traiter avec les autochtones ? S'agit-il même « d'être justes » (ce qui suppose une sorte de vérité ou de justice abstraites, qu'il suffirait d'appliquer), ou bien s'agit-il plutôt de « négocier » (ce qui fait plutôt appel aux notions de rapports de force et de compromis) ?

S'il est clair qu'on ne récrira pas l'histoire, il faut éviter tout autant de tomber dans le piège inverse de la « culpabilité de l'homme blanc », qui continue d'entretenir une vision manichéenne du monde : le mythe du bon sauvage et du méchant cowboy ! La vie, comme l'histoire, sort toujours appauvrie de pareilles simplifications.

Question complexe donc, et qui ne peut se satisfaire ni de bonne volonté ni de bons sentiments. Il faut avoir le courage et la lucidité d'identifier clairement quels sont les intérêts en jeu, qui sont les acteurs en présence, comment s'organisent les alliances, quels sont les objectifs et les principes qui sont mis de l'avant. Cela demande donc du travail, de la réflexion, de la rigueur.

Une réflexion urgente

Le présent dossier n'est qu'une étape dans cet urgent processus. Il propose un effort de compréhension des rapports entre nos peuples respectifs. Il est évident que ces prises de positions ne peuvent qu'être partielles, reflétant certains des divers points de vue en présence. Nous avons tenu à la participation de collaborateurs autochtones (ici deux femmes, l'une du Québec et l'autre de Colombie-Britannique), car il est indispensable pour nos lecteurs d'avoir accès, sans intermédiaires même sympathiques, à la parole autochtone.

Il faut préciser que les auteurs de notre dossier sont des *acteurs* du processus et non de simples observateurs. Ainsi, par exemple, le texte de Teresa Nahanee sur les femmes autochtones s'insère dans un débat difficile et capital qui se mène présentement chez les Premières nations. On peut même voir une certaine similitude entre la position des femmes autochtones à l'égard des lea-

ders autochtones et celle de ces derniers à l'égard des chefs politiques québécois : chacun veut s'assurer que les revendications constitutionnelles de l'autre ne se feront pas au détriment de ses intérêts propres.

Quel avenir réserve, quels que soient les arrangements politiques ou constitutionnels, la coexistence massive et agressive d'une culture scientifique, médiatique, performante et de consommation avec les cultures plus traditionnelles de peuples autochtones ? Ce sont bien sûr les jeunes qui sont le plus directement confrontés avec ce « métissage culturel » forcé, à l'école d'abord, mais aussi à la ville, dans le travail... et même dans la maîtrise des outils qui pourront leur servir à maintenir leurs traditions. Dans un bref témoignage, Gloria Vollant nous en montre les difficultés et les espoirs.

La rencontre entre nos peuples est-elle possible ? C'est la question qu'aborde notre collaborateur de Québec, Alain Bissonnette, sans en minimiser les obstacles, mais en insistant sur les conditions de cette possibilité.

Le présent dossier n'est ni optimiste, ni pessimiste. Il montre l'ampleur des défis à relever, dans un certain nombre de chantiers. Mais une condition reste indispensable, si nous voulons réussir : il nous faut, de part et d'autre, réaliser une espèce de « conversion », de saut éthique qualitatif, pour envisager le dialogue avec l'autre dans une perspective renouvelée. Il nous faut apprendre à relire notre propre histoire *autrement*. Que l'avenir soit au bout de la « justice » ou au terme de la « négociation », il importe avant tout de commencer à regarder l'autre comme notre *égal*, et donc à le traiter comme tel. Il y a déjà là tout un programme ! ■

1. Quelles qu'aient été les « intentions », il est indiscutable que l'arrivée des colons européens a été extrêmement nocive pour les populations indigènes d'Amérique : guerres de conquête, décimation massive par les infections microbiennes, politiques d'assimilation, etc.

LES FEMMES AUTOCHTONES

par Teresa Ann Nahanee¹



Alain Bissornette

Un processus de révision constitutionnelle est en cours, qui va déterminer la place des peuples autochtones au Canada. Mais les femmes autochtones n'ont pas une chance égale d'exprimer ce qu'elles attendent de la Constitution, même si elles forment 52 % de la population indigène. Pas de place pour nous à la table constitutionnelle ; nous n'avons pas été invitées à discuter avec les Premiers ministres et avec nos leaders autochtones masculins. Bien sûr, il y aura là une femme autochtone : Rosemarie Kuptana, pour les Inuit. Mais nous voulons que nos organisations féminines participent à ces rencontres importantes, que les femmes soient partie prenante de ces décisions qui affecteront toutes les générations futures.

J'ai choisi de parler ici de néo-colonialisme, de patriarcat, de suprématie blanche, de la violence des hommes contre les femmes autochtones et des abus sexuels contre nos enfants. Ce ne sont pas là, il est vrai, des sujets agréables. Mais j'espère que la connaissance et la reconnaissance de ce que nous sommes va nous redonner force et pouvoir en tant que femmes.

La colonisation blanche

L'oppression contre les peuples autochtones de ce pays a sa source dans la notion de supériorité blanche des colonisateurs. Celle-ci a conduit, après l'arrivée des Européens, à la destruction de nos gouvernements indiens. Ils ont été remplacés par un système électif, formalisé dans la Loi sur les Indiens. Seuls les Indiens qui étaient suffisamment « civilisés » pouvaient choisir leurs propres chefs². Nous continuons, encore aujourd'hui, de vivre avec cet héritage.

Les cours de justice, tout comme les politiciens, ont toujours cru que les Indiens n'étaient pas assez « civilisés » pour estimer la propriété des biens. D'où leur répugnance à reconnaître les titres autochtones comme des titres de propriété. Britanniques, Français, Espagnols, Hollandais, Russes, tous les Européens qui ont accidentellement débar-

qué sur nos côtes ont pris pour acquis que ces terres étaient « vacantes » et qu'elles appartenaient donc à ceux qui les « découvraient ». Ils ont fait des ententes entre eux, comme si nous n'étions pas là.

Pour assurer leur suprématie, les Britanniques établirent des « réserves de terres » pour assimiler et civiliser les Indiens. Mais on n'avait jamais prévu que ces réserves deviendraient nos patries, ni qu'elles existeraient encore aujourd'hui. Après tout, nous n'étions que des « Indiens en voie de disparition ».

Les premiers colons, presque exclusivement masculins, ont raconté leurs rencontres avec nos ancêtres féminines. Ils furent surpris de trouver des femmes à la table de négociation lors des séances de commerce. Le capitaine Vancouver notait, en 1792, que « les femmes Tlingit et Tsimshian jouaient le rôle principal dans toutes les transactions commerciales concernant le saumon et les fourrures ». Les commerçants blancs se plaignaient que les femmes autochtones faisaient monter les prix ; ils préféraient commercer avec d'autres hommes. Certains commerçants croyaient même que les femmes étaient le sexe supérieur sur la Côte Nord-Ouest. Car comment pouvaient-ils autrement justifier le rôle prépondérant qu'elles jouaient dans les transactions commerciales³ ?

Malheureusement, nos peuples ont échangé les privilèges de la peau blanche pour les privilèges mâles. Quand les colonisateurs blancs se sont retirés, ils

1. Membre de la nation Squamish en Colombie-Britannique, l'auteure a travaillé vingt ans pour le gouvernement fédéral et termine présentement ses études de droit à l'Université d'Ottawa. Elle est aussi responsable du dossier constitutionnel pour l'Association des femmes autochtones du Canada.
2. J.L. Tobias, « Indian Reserves in Western Canada : Indian Homelands or Devices for Assimilation ? » dans Bruce Alden Cox, *Native People, Native Lands : Canadian Indians, Inuit and Metis*, Ottawa, Carleton University Press, 1988, p. 151.
3. Lorraine Littlefield, « Women Traders in the Maritime Fur Trade », *Ibid.*, p. 174-176.



ont été remplacés par des patriarques foncés qui ont aussitôt pris le pouvoir sur nos vies. N'est-ce pas une nouvelle forme de colonisation quand nos hommes se servent des lois blanches pour réprimer les femmes au nom de la société blanche ? N'est-ce pas une nouvelle forme d'oppression ? Ne sommes-nous pas encore doublement désavantagées ? Quand nos femmes ne peuvent pas voir la différence entre un patriarche blanc et un patriarche foncé, n'avons-nous pas perdu la bataille de cette liberté qui nous donnerait d'être libres de toute colonisation ?

La violence contre les femmes autochtones

Comme femmes, nous devons considérer sérieusement l'impact du colonialisme et du patriarcat sur nos vies actuelles. Le système patriarcal de gouvernement a amené avec lui la violence contre les femmes qu'impliquent la pornographie, les drogues, la pauvreté, la misogynie et le manque de respect pour les femmes. Aujourd'hui, dans ce pays, nos femmes comptent pour 25 % des femmes dans les prisons fédérales. Elles ont commis des crimes violents, c'est-à-dire des meurtres et des assauts avec violence. Et elles nous ont dit pourquoi elles avaient commis ces crimes. Plusieurs d'entre elles furent victimes d'inceste, plusieurs, d'assauts sexuels, plusieurs aussi, d'abus physiques lorsqu'elles étaient enfants. Tyrannisées, elles n'avaient plus d'autre choix que de répondre

par la violence. Pourtant, entendez-vous nos hommes parler de la violence contre nos femmes ? Les entendez-vous parler de l'inceste ? Que fait-on dans nos communautés au sujet des viols de groupe ? Nous sommes là, à souffrir en silence.

En tant que femmes autochtones, nous devons dire la violence de nos vies quotidiennes. Nous devons admettre la réalité et décrire la vie que nous vivons comme enfants, comme adolescentes et comme femmes dans nos maisons et nos communautés. L'étude des femmes autochtones de l'Ontario sur la violence conjugale montre que nous subissons un taux d'abus beaucoup plus élevé que les femmes non autochtones. Pauktuutit, l'Association des femmes inuit du Canada, décrit dans son étude le grand nombre d'abus physiques et sexuels que subissent les femmes et les enfants dans les communautés inuit. Mais les abus sont beaucoup plus que des statistiques : chaque chiffre est un être humain et habituellement, ce chiffre est une femme. Une étude a même montré que 28 % des victimes d'assauts sexuels sont des femmes de moins de sept ans, qu'un autre 25 % a moins de quatorze ans, et qu'un autre 25 % encore a moins de dix-huit ans !

Comme gardiennes de la culture, nous avons la responsabilité, en tant que femmes, de protéger nos enfants. Nous devons, parmi nos stratégies, mettre fin aux abus sexuels contre les femmes et les enfants par des hommes de nos communautés. Le premier de nos droits, comme femmes, est l'intégrité corporelle. Nous avons le droit de dire « non ». Nous avons le droit d'être respectées. Et nous devons trouver une façon de regagner notre dignité comme femmes au sein de nos communautés.

Le plus grand combat, aujourd'hui dans ce pays, est celui pour l'autonomie gouvernementale autochtone. Il y a pourtant de nos femmes qui disent « non » à cette autonomie. Certaines d'entre nous ne veulent pas voir plus de pouvoir, d'argent et de contrôle entre les mains des hommes. Une partie de notre stratégie doit consister à trouver le moyen de donner plus de pouvoir à nos femmes. S'il doit y avoir une autonomie gouvernementale autochtone dans ce pays, les femmes doivent prendre une part égale dans le choix de la forme, des structures et des pouvoirs de ces gouvernements autochtones.

Au cours de cette période de transition, j'espère que nous nous souviendrons que la culture est dynamique, vivante. C'est elle qui nous permet de survivre comme peuple. Beaucoup de nos traditions, de nos valeurs et de nos croyances ont été perdues en même temps que nos langues. Mais nous allons quand même nous construire un avenir. Nous allons définir nous-mêmes nos propres gouvernements. Nous allons installer nos propres systèmes de justice pour nos communautés. En tant que femmes, nous devons participer à tout cela. Nous devons exercer un rôle de leadership aussi bien dans les questions civiles et politiques que dans les questions familiales. Cette prise de responsabilité fait partie de nos traditions.

On a dit parfois qu'en permettant à nos gouvernements autochtones d'assumer l'administration des programmes gouvernementaux, c'est en fait l'administration de notre pauvreté qu'on nous confiait. J'espère que quand nous établirons notre propre système judiciaire autochtone, ce ne sera pas seulement pour pouvoir nous envoyer nous-mêmes en prison ! Et quand nous obtiendrons enfin l'autonomie gouvernementale pour laquelle nous luttons depuis si longtemps, j'espère que ce ne sera pas pour échanger des maîtres blancs pour des maîtres foncés !

Nous devons faire mieux que d'administrer notre propre oppression. Nous devons nous gouverner de manière à ce que les individus, au sein de nos communautés, puissent bénéficier des droits humains, tout comme des droits civils et politiques. Seule la jouissance de ces droits individuels nous permettra d'être vraiment libres... libres d'être nous-mêmes, libres de poursuivre notre propre destinée, et libres de profiter du respect et de la dignité propres à tout être humain. ■

ÊTRE JEUNE ET AUTOCHTONE

par Gloria Vollant¹

Chez moi, il y a trois couches bien distinctes dans la communauté. Il y a les aînés, qui parlent le vieux montagnais, qui ont vécu la vie traditionnelle et qui ont parfois la nostalgie de cette terre. Ils ont dû devenir sédentaires.

La seconde est celle des gens âgés d'environ 35 à 60 ans. Ces personnes ont toutes le souvenir du « pensionnat », éducation forcée à l'époque de leur jeunesse. Maintenant, quelques-uns d'entre eux sont sur le marché du travail, tandis que d'autres ont choisi la pratique de la vie traditionnelle.

Une autre couche, qui représente environ 65 % de la population, est celle des jeunes âgés entre dix-huit et vingt-cinq ans. Pour eux, la langue montagnaise est souvent remplacée par des expressions françaises. La plupart ont connu les plus âgés, devenus sédentaires, et ont été initiés par eux à la vie communautaire. Mais leurs propres parents travaillent, ou chassent et pêchent sans eux.

Les jeunes ont fait un certain apprentissage et ont une certaine connaissance de la culture autochtone. Mais malheureusement, la société occidentale prend beaucoup de place et influence plusieurs d'entre nous. Quand se fait « cette historique découverte du Blanc », pour la plupart d'entre nous, c'est un moment de frustration.

Revendications territoriales, propositions constitutionnelles, indépendance du Québec : quel sera notre avenir avec des gouvernements allochtones qui ignorent la culture de ces Premières nations voulant conserver « la terre mère » ? Cette « terre mère » que la plupart des allochtones ne parviennent pas

à comprendre. Et des gouvernements qui ne parlent que du progrès de leur société, en espérant que les nations autochtones deviennent québécoises (ou canadiennes) selon leur loi « blanche ».

À quand ce temps de la conciliation entre ces deux mondes distincts, dans le respect de leur culture réciproque ?

Le rôle clé de l'éducation

Nos aînés ont pour nous un héritage encore très marquant dans notre communauté : la sauvegarde permanente de cette terre qui nous est essentielle. Ils seront constamment présents pour nous rappeler à ce chemin traditionnel qu'il faut conserver : culture, coutumes, langue, vie communautaire qu'il nous faudra apprendre à concilier avec le progrès et la cohabitation avec la société allochtone.

Il est parfois difficile, pour nous les jeunes, d'accepter les critiques de nos aînés qui nous forcent pourtant à regarder la vérité en face : « Ils ne savent plus parler leur langue ; l'éducation occidentale conduit nos enfants à un avenir meilleur, mais elle fait disparaître petit à petit notre culture. » Mais pour d'autres aînés, « l'éducation aide à conserver la culture, car elle lui permet de s'écrire. » Ce à quoi certains répliquent : « Elle s'écrira, mais elle ne sera plus vivante. »

Il est certain que l'éducation est l'outil privilégié pour connaître cette société occidentale en constante évolution : mais c'est probablement aussi le moyen nécessaire pour réussir à nous faire comprendre ou à nous faire connaître.

À mesure que nous maîtrisons mieux les outils de la formation « blanche », il nous est plus facile de véhiculer notre mentalité autochtone. C'est pourquoi nous espérons, d'ici quelques années,

être très nombreux à posséder ces outils qui nous permettront de revendiquer, tant pour nous que pour notre communauté, le respect de notre propre choix de vie au milieu de ce monde occidental.

Nos leaders nous conseillent d'ailleurs de bien connaître cette société occidentale, d'y puiser ce qu'elle a de meilleur, afin de l'adapter à nos communautés et de l'intégrer à nos cultures.

Il nous faudra bien sûr une constante combativité pour sauvegarder notre culture et nos coutumes à travers l'envahissement de cette société allochtone. Mais nous espérons aussi changer peu à peu la mentalité des allochtones, qui perçoivent trop souvent nos sociétés comme un problème plutôt que comme un défi ou même comme une chance pour l'avenir.

Aujourd'hui, être jeune et autochtone, c'est une réflexion et un questionnement constants face à l'avenir de nos nations autochtones, mais aussi face à notre avenir conjoint dans ce pays.

Car bien des questions se posent : qui définira le droit ancestral ? Obtiendra-t-on l'autonomie gouvernementale ? Sommes-nous prêts à cette autonomie ? Est-ce que toutes les nations autochtones continueront à s'unir pour atteindre un même objectif ? Quelles seront les prochaines propositions des gouvernements allochtones envers les Premières nations ? Quel en sera l'impact sur nous ?

Pour nous, la question se pose avant tout en termes de continuité. Quelles que soient les décisions que prendront les gouvernements allochtones, il est primordial que nous y soyons associés, car elles toucheront de près ou de loin l'avenir de nos nations.

Or la « terre mère » nous a toujours nourris et elle continue à le faire. Nos aînés ont toujours protégé nos peuples et ce sera maintenant à notre tour, à nous les jeunes, de poursuivre ce même chemin. Car nous voulons, nous aussi, pouvoir laisser cet héritage à nos enfants. ■

1. Étudiante en droit à l'Université Laval, Gloria Vollant, Montagnaise, est membre du Conseil permanent de la jeunesse.

QUELLE RENCONTRE POSSIBLE ?

par Alain Bissonnette¹



Canapresse/Charles Mitchell

« Il n'y a pas de démocratie viable si l'acceptation des différences n'est pas considérée positivement, si le respect de l'autre, si déroutant soit-il dans ses prétentions ou dans ses croyances, n'est pas promu comme valeur essentielle. »

Paul Valadier
Agir en politique...

Depuis l'échec de l'Accord du Lac Meech, la conjoncture politique canadienne semble devoir opposer les peuples autochtones au peuple québécois. Les justes revendications des uns et des autres semblent devoir s'annihiler plutôt que de se conjurer face au *statu quo* qui les dessert, eux, beaucoup plus que l'ensemble de la majorité canadienne. Aux débats constitutionnels s'ajoutent, bien sûr, les conflits à Oka et Kahnawake, ceux qui entourent le projet hydro-électrique de Grande-Baleine ainsi que la commémoration de la soi-disant découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Les enjeux cor-

respondant à chacune de ces problématiques semblent s'entremêler, ajoutant ainsi à la difficulté de dégager une attitude qui soit respectueuse des divers interlocuteurs en présence.

Comment donc penser la question autochtone dans une perspective de justice, tout en demeurant profondément fidèle aux aspirations du peuple québécois ? Voilà la question à laquelle on m'a invité à répondre pour les lecteurs de *Relations*. Pour le faire, j'ai choisi d'ordonner mes idées en distinguant *le chemin parcouru* de l'avenir qu'il reste encore à tracer.

Des bonnes intentions aux confrontations

Afin de chercher à expliquer la mésalliance apparente qui caractérise les actuels rapports entre les peuples autochtones et le peuple québécois, il faut sans

doute rappeler quelques faits historiques.

Pendant de nombreuses années, nos manuels scolaires nous ont habitués à diverses images des Amérindiens : tantôt aussi bons que l'idéal-type conçu par Jean-Jacques Rousseau, tantôt aussi démoniaques que le pire Satan imagi-

1. Avocat et anthropologue, l'auteur est actuellement titulaire de la Chaire des droits de la personne de l'Université d'Ottawa. À Montréal comme à Ottawa, il donne avec M. Rémi Savard un cours portant sur la notion de « droits ancestraux ». Depuis décembre 1990, il est également membre du Tribunal des droits de la personne du Québec.
2. Lire à ce sujet l'excellent ouvrage de Sylvie Vincent et de Bernard Arcand, *L'image des Amérindiens dans les manuels scolaires du Québec, ou Comment les Québécois ne sont pas des sauvages*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1979.
3. Voir Rémi Savard et Jean-René Proulx, *Canada : derrière l'épopée, les autochtones*, Montréal, L'Hexagone, 1982, ainsi

nable par un missionnaire à la veille d'être torturé. Derrière ces images, évidemment construites par nos propres compatriotes, ce qui semble se dégager, en mode majeur, c'est surtout la volonté de se distinguer de ceux que l'on qualifiait de « sauvages² ». Distincts certes, sans pour autant devenir indifférents : au contraire, selon l'image qui nous a été transmise, nos ancêtres n'auraient-ils pas tout fait pour favoriser la conversion de ces peuples non seulement à la religion la plus digne qui soit, mais également à un mode de vie plus civilisé ? Jusqu'à fort récemment, en tout cas, les peuples autochtones n'apparaissent que dans les premiers chapitres de nos manuels d'histoire. Par la suite, ils étaient oubliés, l'épopée canadienne camouflant le sort peu enviable qui leur a été imposé, surtout à partir du milieu du XIXe siècle. Combien parmi nous ont conscience que la politique de spoliation de leurs terres, à l'occasion violemment mise en oeuvre par les autorités politiques et militaires canadiennes, est absolument identique à celle qu'ont connue, à la même époque, les Africains vivant au sud de leur propre continent³ ? Certains ont tenté de disculper le peuple québécois de la responsabilité d'avoir commis de pareilles exactions en affirmant que seul le gouvernement fédéral avait alors la responsabilité des affaires indiennes. Le problème avec ce genre d'arguments, c'est que formellement, le peuple québécois était représenté par le gouvernement fédéral, qu'un certain nombre de politiciens, de fonctionnaires et même de militaires qui ont agi à son service faisaient partie du peuple québécois et, surtout, que ce sont les provinces, y compris le Québec, qui ont tiré profit le plus directement, du moins après un certain nombre d'années, de la politique d'extinction des droits autochtones sur le territoire canadien.

que l'article des plus éclairants de R.H. Bartlett, « Parallels in aboriginal land policy in Canada and South Africa » (1988) 4, *Canadian Native Law Reporter*, p. 1-35.

4. Le jugement de la Cour d'appel du Québec, qui annulait l'injonction interlocutoire émise par le juge Malouf de la Cour supérieure, comporte plusieurs affirmations qui s'appuient sur une conception évolutionniste des cultures et sur une conception des droits où toute minorité doit, en dernière analyse, s'incliner devant les intérêts de la majorité. Ce jugement (*Société de développement de la Baie James c. Kanatewat*, (1975) C.A. p. 167-185) n'est certainement pas celui qui fait le plus honneur à cette Cour.

Quoi qu'il en soit, à partir des années 60, le gouvernement du Québec n'a plus voulu laisser le gouvernement fédéral agir seul envers les populations autochtones. Peu à peu, il a manifesté sa volonté de leur offrir les services relevant de sa juridiction, et ce selon ses propres règles. Et s'il a continué à considérer, comme il le faisait depuis les débuts de la Confédération, que les richesses naturelles comprises dans l'ensemble du territoire québécois lui appartiennent en propre, il a en outre décidé, au début des années 70, sans consulter les peuples concernés, d'entreprendre un immense projet hydro-électrique dans une région où les droits territoriaux des autochtones n'avaient pourtant pas encore été clairement abrogés.

À partir de cette époque, les Québécois, consciemment ou pas, ont servi aux peuples autochtones le même discours que partout ailleurs au Canada. On devrait sans doute écrire : les représentants politiques des Québécois, c'est vrai. Mais fondamentalement, à quelques exceptions près, le discours sécu-

laire des bonnes intentions francophones à l'égard des autochtones est disparu lorsqu'il s'est agi de définir à qui appartient, en dernière analyse, le pouvoir de maîtriser le territoire⁴. Et par ses représentants politiques, le peuple québécois a utilisé les pouvoirs étatiques pour la réalisation de projets qui ne correspondaient pas à ceux des peuples autochtones concernés. Dans ce contexte, la notion d'égalité entre les peuples n'a clairement pas été respectée.

Une mésalliance apparente

Ceci étant dit, les confrontations qui ont caractérisé le projet hydro-électrique de la Baie James, la crise d'Oka ou le projet Grande-Baleine ne sont pas pour autant liées au statut particulier du peuple québécois. À mon avis, le même genre de confrontations a opposé le gou-



Les conflits entre le « développement du Nord » et les revendications autochtones ne sont pas le propre du Québec : en 1977, par exemple, le juge Thomas Berger (que l'on voit ici siégeant dans une communauté des Territoires du Nord-Ouest) a présidé une importante Commission d'enquête sur le pipeline de la Vallée du Mackenzie.

Canapresse

REVENDEICATIONS AUTOCHTONES

« Nous continuerons à affirmer notre vision des choses, que ce soit en matière d'autonomie gouvernementale ou de territoires ancestraux, peu importe l'État en présence et peu importe les règles constitutionnelles que nous pourrions invoquer. Autrement dit, nous n'avons jamais attendu la reconnaissance constitutionnelle de nos droits pour savoir que ces droits nous appartenaient du simple fait que nous formons des peuples particuliers, ayant maintenu leurs conceptions et leurs traditions dans ce coin d'univers qui est le nôtre. Peu importe qui ont été, qui sont ou qui seront nos voisins, nous, peuples atikamekw et montagnais, nous demeurerons les mêmes et nous utiliserons tous les moyens qui s'offriront à nous pour défendre ce que nous estimons essentiel à notre survie et à notre épanouissement.

Parmi ces moyens, il est évident que les droits qui nous sont reconnus par la constitution canadienne constituent pour nous des règles minimales que l'État, quel qu'il soit, doit et devra toujours respecter. Mais nous croyons également que les droits et les normes inclus dans le Projet de Déclaration universelle des droits des peuples autochtones doivent tout autant être respectés et mis en oeuvre. Il est clair qu'il reste encore du travail à accomplir avant d'en arriver à l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations unies, de ce projet de Déclaration, mais nous croyons fermement que l'année 1993, déclarée Année internationale des peuples autochtones, constituera une période privilégiée pour inviter la communauté internationale à manifester sa solidarité avec nous.

À titre d'information, rappelons les droits et les normes qui devraient faire partie de cette Déclaration universelle des droits des peuples autochtones, du moins de l'avis des peuples autochtones qui ont participé au Groupe de travail de l'ONU responsable de cette question :

- 1) le droit à l'autodétermination ;
- 2) le droit d'être protégés contre l'ethnocide ;
- 3) le droit collectif et individuel de propriété, de possession et d'usage des terres ou des ressources que les peuples autochtones occupent et utilisent traditionnellement ;

- 4) le droit à ce que ces terres ne puissent leur être prises sans qu'ils n'aient donné leur consentement libre et éclairé dans un accord ou un traité ;
- 5) le droit des peuples autochtones de revendiquer les ressources de la terre et du sol ou, en cas d'impossibilité, d'être justement et équitablement indemnisés quand ces terres ont été confisquées sans leur autorisation ;
- 6) le droit des peuples autochtones de participer pleinement au niveau de l'État, par des représentants choisis par eux-mêmes, à la prise et à l'exécution des décisions intéressant toutes les questions nationales et internationales susceptibles de modifier leur vie et leur destinée ;
- 7) leur droit collectif à l'autonomie dans les questions intéressant leurs propres affaires intérieures et locales ;
- 8) leur droit d'entretenir et de développer des relations de coopération culturelle, sociale et commerciale avec d'autres peuples autochtones par-delà les frontières des États, et obligation pour les États concernés d'adopter des mesures en vue de faciliter ces contacts ;
- 9) leur droit d'avoir accès à des procédures acceptables et équitables pour résoudre les conflits ou les différends qui les opposent aux États ; ces procédures pouvant inclure, selon les cas, le recours à des négociations, à la médiation, à l'arbitrage, aux tribunaux nationaux et aux mécanismes internationaux et régionaux d'examen des plaintes en matière de droits de l'homme.

Ce projet de Déclaration universelle des droits des peuples autochtones exprime très clairement ce que nous voulons voir protégé, afin d'assurer notre épanouissement à titre de peuples distincts. Ces normes nous serviront toujours de critères pour analyser, juger et même critiquer les attitudes de ceux avec qui nous devons négocier, qu'ils soient représentants d'un État ou d'un autre. »

Conseil des Atikamekw et des Montagnais, *L'avenir constitutionnel des Premières nations*, mémoire présenté le 19 décembre 1991 devant le Cercle des Premières nations sur la Constitution, 15 p., (p. 12-14).

vernement fédéral et d'autres gouvernements provinciaux à divers groupes autochtones. En effet, dans les Territoires du Nord-Ouest par exemple, pendant les années 70, les Dènès se sont opposés avec la même énergie que les Cris aux volontés du gouvernement fédéral de construire un pipeline devant transporter du gaz naturel et du pétrole de la mer de Beaufort jusqu'aux États-Unis⁵. Au Manitoba et en Saskatchewan, face aux volontés de quelques peuples autochtones de défendre leurs territoires ancestraux, des sociétés d'État ont utilisé, à la même époque, les mêmes arguments et les

mêmes stratagèmes que ceux d'Hydro-Québec pour arriver aux mêmes fins⁶.

Ainsi, la mésalliance entre le gouvernement du Québec – sinon le peuple québécois lui-même – et les peuples autochtones, n'est pas si unique qu'on le laisse parfois entendre. À vrai dire, les enjeux liés à la détermination de la maîtrise du territoire sont tout à fait les mêmes partout au Canada. Les peuples autochtones n'acceptent ni les politiques qui ont eu pour objectif de les déposséder de leurs territoires ancestraux, de leur culture et de leur droit à l'autodéter-

mination, ni la constitution canadienne actuelle qui attribue aux provinces ou au gouvernement fédéral la propriété et la

5. Cf. M. le juge Thomas R. Berger, *Le Nord : terre lointaine, terre ancestrale. Rapport de l'enquête sur le pipeline de la Vallée du Mackenzie*, 2 volumes, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1977.
6. Cf. James B. Waldram, *As Long as the Rivers Run : Hydroelectric Development and Native Communities in Western Canada*, Winnipeg, The University of Manitoba Press, 1988.

juridiction de l'ensemble des terres et des ressources⁷. Par ailleurs, il convient de souligner que c'est au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest que les langues autochtones sont encore le plus parlées par les principaux intéressés⁸.

Mais alors, comment expliquer les accusations récemment portées contre les Québécois par un certain nombre de représentants autochtones ? À mon avis, l'incertitude de l'avenir constitutionnel du Québec y est certainement pour quelque chose. Cette incertitude n'est d'ailleurs pas limitée au statut particulier du Québec ; elle touche aussi les droits qui seront ou non reconnus aux peuples autochtones, à l'intérieur de cette communauté politique dont il reste à parfaire nombre d'éléments. Aussi y a-t-il lieu de s'interroger sur nos projets de société respectifs, ainsi que sur la possibilité ou non de construire un véritable espace public qui nous soit commun.

Des projets de société divergents ?

Au cœur des enjeux se trouvent inévitablement les projets de société de chacun. Ne devrions-nous pas d'abord tenter de mieux connaître les projets des uns et des autres ? Dans quelle mesure, par exemple, le peuple québécois appuie-t-il le projet de Grande-Baleine ? Bien sûr, il souhaite la création d'emplois, l'augmentation des bénéfices d'Hydro-Québec et la majoration des pouvoirs d'emprunt du Québec sur les marchés internationaux. Mais accepte-t-il pour autant que l'on se lance dans une telle opération sans un véritable débat public sur l'ensemble de la politique énergétique du Québec, sans que les répercussions environnementales et sociales du projet soient étudiées à fond ou sans que le principe de l'égalité entre les peuples soit respecté ? Et lorsque le peuple cri, de son côté, affirme bien haut son droit à l'autodétermination et sa capacité de s'opposer à des projets qui risquent d'anéantir son mode de vie, quel type de coopération, d'échanges et de relations amicales offre-t-il au peuple québécois ?

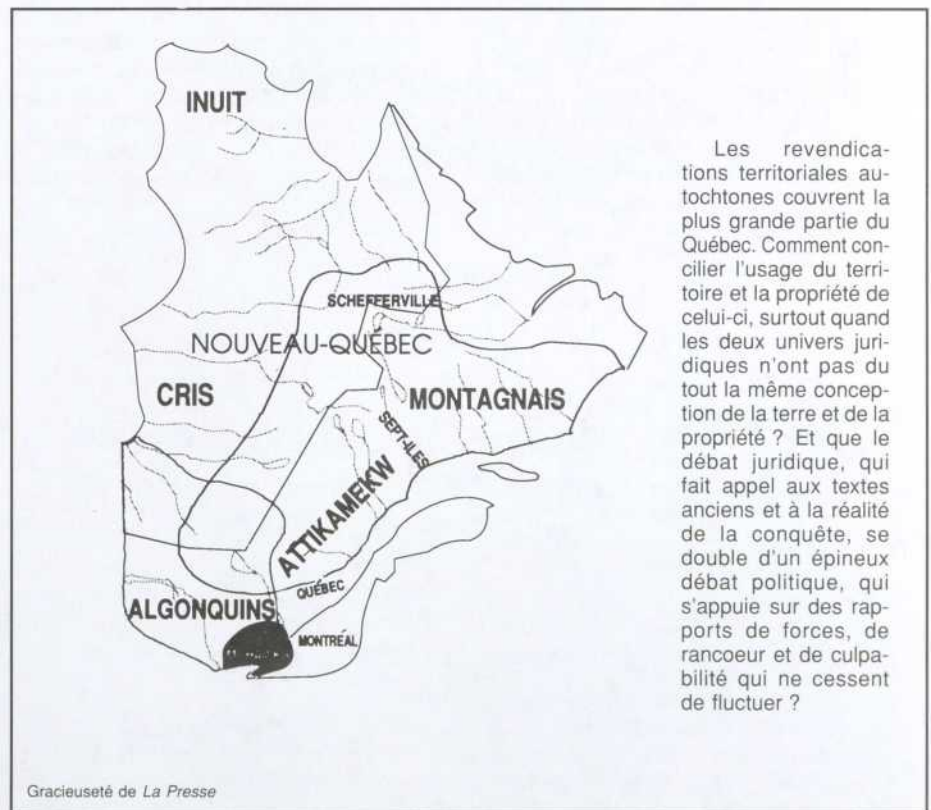
Le même genre d'interrogation s'applique également au domaine des revendications constitutionnelles. Quel projet de société se dessine à l'horizon de la

« société distincte », du nouvel « État québécois » ou du « droit inhérent à l'autonomie gouvernementale⁹ » ?

L'actuel gouvernement québécois, quant à lui, vient de déclarer qu'il est prêt à reconnaître l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, « mais dans le cadre d'ententes dûment négociées entre les autochtones et le gouvernement du Québec¹⁰ » ; autrement dit, ce gouvernement s'opposera à l'insertion dans la constitution canadienne du « droit inhérent à l'autonomie gouvernementale¹¹ » que les tribunaux pourraient un jour interpréter. Dans le contexte canadien, le Québec choisit donc d'être toujours celui qui, en définitive, fixera les règles du jeu et déterminera le contenu de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Évidemment, aux yeux des autochtones et d'une large couche de la population canadienne, il passera encore une fois pour celui qui refuse aux autres ce qu'il réclame pour lui-même puisque la notion de « société distincte » que le Québec veut inscrire dans la constitution devra, elle, être interprétée par les tribunaux.

Pour l'instant, les peuples autochtones semblent avoir gagné l'appui de l'Ontario et de l'Île du Prince-Édouard pour inscrire dans la constitution leur « droit inhérent à l'autonomie gouvernementale ». Il reste à préciser la portée et les limites de ce droit ; mais ce qui est sûr, c'est que la décision de se com-

7. Pour s'en convaincre, il suffit de lire, entre autres, Georges Erasmus, « Vingt ans d'espoirs déçus », (1991) *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXI, nos 1-2, p. 7-28. Pour ceux qui aimeraient mieux connaître l'ensemble des questions auxquelles renvoie l'actuelle situation des peuples autochtones du Canada, je conseille fortement de lire l'ouvrage utilisé par Télé-Université dans le cadre du cours ANT 1001 : S. Bouchard, S. Vincent et J. Mailhot, *Peuples autochtones de l'Amérique du Nord : de la réduction à la coexistence*, Ste-Foy, Télé-Université, 1989.
8. Cf. James S. Frideres, *Native Peoples in Canada : Contemporary Conflicts*, Scarborough, Prentice-Hall Canada Inc., 1988, p. 158.
9. Lire à ce sujet la position du Conseil des Atikamekw et des Montagnais (voir notre encadré).
10. Cf. les déclarations du ministre Gil Rémillard, reproduites dans *Le Devoir* du 16 janvier 1992, p. A1-4.
11. Par « droit inhérent à l'autonomie gouvernementale », on entend un droit qui découle du statut particulier des peuples autochtones, du simple fait qu'ils étaient en Amérique avant la venue des Européens. S'il était inscrit sans autre précision dans la constitution canadienne, le contenu de ce droit devrait alors être interprété par les tribunaux, cas par cas, comme cela se produit pour les droits ancestraux et ceux qui sont issus de traités. Ceux qui, comme le Québec, s'opposent à l'inscription d'une telle notion dans la constitution craignent de laisser les tribunaux en définir la portée et les limites ; ces gouvernements préfèrent définir eux-mêmes l'étendue de ce droit, si tant est qu'ils en acceptent l'existence.



Les revendications territoriales autochtones couvrent la plus grande partie du Québec. Comment concilier l'usage du territoire et la propriété de celui-ci, surtout quand les deux univers juridiques n'ont pas du tout la même conception de la terre et de la propriété ? Et que le débat juridique, qui fait appel aux textes anciens et à la réalité de la conquête, se double d'un épineux débat politique, qui s'appuie sur des rapports de forces, de rancœur et de culpabilité qui ne cessent de fluctuer ?

Gracieuseté de La Presse

mettre pour ou contre ce droit inhérent entraîne des conséquences politiques. Pour l'instant, le Québec répond non, en notre nom, et les autochtones encaissent le coup.

Nos dirigeants politiques qui ont pris cette position ne sont pas, pour l'instant, ceux qui proposent l'indépendance du Québec ; mais je suis persuadé que leur refus va susciter le plus grand scepticisme quant aux droits qu'un éventuel Québec indépendant pourrait un jour reconnaître aux peuples autochtones. En ce sens, cette attitude sera interprétée par plusieurs comme un autre motif d'opposition à l'éventuelle indépendance du Québec.

Si le Canada dans son ensemble a, historiquement, exercé ses pouvoirs d'une manière qui a été des plus défavorables aux peuples autochtones, il semble qu'il soit mûr pour un changement fondamental d'attitude. Ce qui est sûr, c'est que les peuples autochtones cherchent à voir inscrit dans la constitution, c'est-à-dire dans la loi suprême du pays, ce changement qu'ils appellent de tous leurs vœux. Tant qu'ils n'auront pas atteint leur but, ils se méfieront des plus belles promesses. Et sans doute continueront-ils à favoriser l'unité canadienne dans la mesure où les nouvelles règles constitutionnelles comprendront leurs principales revendications.

Dans cette problématique, les promoteurs de l'indépendance du Québec partent perdants. Ils proposent en effet de quitter le Canada, tandis que les grandes organisations politiques autochtones veulent voir leurs peuples y être enfin intégrés d'une façon honorable, c'est-à-dire en se fondant sur leur statut de peuples distincts ayant toujours maintenu leur autonomie respective. Les plus fermes engagements des souverainistes québécois risquent ainsi d'être toujours reçus avec le plus grand scepticisme. D'abord, à cause de l'incertitude qui prévaut quant aux dispositions constitution-

nelles qui régiront l'éventuel nouvel État québécois. Ensuite, parce que le projet lui-même ne reçoit, pour l'instant, pratiquement aucun appui au sein des organisations politiques autochtones nationales. Que cela déplaie ou non, il faut en faire le constat.

Un espace public commun ?

Au-delà de ces interrogations et de cette brève analyse, ne faut-il pas aussi réfléchir à l'espace public où, éventuellement, la rencontre entre peuples autochtones et peuple québécois pourra se réaliser ?

Pour l'instant, les échanges entre ces peuples ne se font que par la voie des tribunaux et des divers forums constitutionnels. Dans les débats judiciaires, les procureurs du Québec adoptent des arguments aussi restrictifs à l'égard des droits des autochtones que les procureurs des autres gouvernements au Canada. Quant aux débats constitutionnels, je viens d'en montrer les écueils.

Par ailleurs, l'actuelle consultation mise en branle par le ministre québécois responsable des affaires autochtones, M. Christos Sirros, est peut-être mue par de bonnes intentions, mais elle suscite énormément de scepticisme dans la plupart des groupes autochtones et elle apparaît à plusieurs comme une campagne de relations publiques menée parallèlement aux luttes qui se poursuivent sur le terrain, notamment celui de la Baie James. En outre, elle a le désavantage de vouloir formuler une nouvelle politique gouvernementale à l'égard des peuples autochtones sans leur accorder, dès le départ, un statut privilégié dans le processus même de consultation et de con-

ception de cette politique. Bref, à tort ou à raison, les dés semblent pipés, et l'échange, pourtant nécessaire, entre peuples autochtones et peuple québécois risque encore de ne pas se produire.

Face à cette situation, j'ose poser la question : ces lieux d'échanges permettent-ils aux interlocuteurs en présence d'amorcer un débat qui tienne vraiment compte des aspirations profondes de chacun ? Poser la question, c'est déjà se demander si nos représentants politiques actuels constituent de véritables porte-parole. Or selon les règles de la démocratie parlementaire, on sait bien qu'ils sont les seuls habilités à parler au nom du Québec, comme société politique jouissant de pouvoirs étatiques.

Dans la mesure où nous ne nous estimons pas satisfaits des projets mis de l'avant et des propositions présentées par nos représentants politiques, n'avons-nous pas le devoir de proposer d'autres forums de discussion, d'autres lieux de rassemblement, d'autres actions visant à susciter une plus grande solidarité entre nous ? Ce qui me semble clair, quant à moi, c'est que seul un véritable dialogue fondé sur l'égalité des peuples pourra permettre la création d'un espace public qui nous soit non seulement commun, mais où il sera également possible de poser sans cesse la question de la justice¹². ■

12. À ce propos, je réfère les lecteurs à cette belle pensée de François-Xavier Dumortier publiée dans la revue *Projet* de l'automne dernier (no 227, p. 29) : « Certes, il est difficile de s'accorder sur ce qu'est la justice et sur ce que sont ses limites, tant la notion est à la fois essentielle et insaisissable dans le moment même où elle sollicite la réflexion et convoque à l'action. Une société *juste* est une société où la question de la justice ne cesse d'être posée et de demeurer ouverte, car il n'est pas de loi, ni d'institution, ni de mécanisme sociopolitique qui règlent la question une fois pour toutes. »

RETRAITES BIBLIQUES DE SOCABI

Les psaumes de louange et de supplication

avec Julien Rainville, CSV, bibliste

DATES: 27-28-29 mars 1992 (temps de Carême) Psaumes de supplication
24-25-26 avril 1992 (temps de Pâques) Psaumes de louange

LIEU: Maison de la Madone, Cap-de-la-Madeleine

Information et inscription:

SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400 boul. St-Laurent, Montréal H2R 2Y1 tél.: (514) 274-4381

HUIT QUESTIONS SUR GRANDE-BALEINE

par André Beauchamp

Pour voir clair dans le dossier de Grande-Baleine, *Relations* a rencontré M. André Beauchamp, qui a été fonctionnaire au ministère de l'Environnement du Québec, de 1978 à 1987, et notamment président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de 1983 à 1987. Comme spécialiste de la participation publique, et comme répondant du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec (AÉQ) sur le Forum Grande-Baleine, M. Beauchamp continue de suivre de près le dossier.

(NBR). Le plan de développement prévoit la mise en service du complexe Grande-Baleine en 1998 et le développement du complexe NBR après l'an 2000. Naturellement, Hydro-Québec prévoit aussi d'autres développements sur la Côte-Nord, dans le haut Saint-Maurice et au lac Saint-Jean (Ashuapmushuan), voire dans la Baie d'Ungava et au Labrador. Le potentiel de Grande-Baleine est évalué à 3200 MW et celui de NBR, à 8400 MW. Le coût de Grande-Baleine serait d'environ 12 milliards de dollars.

1- De quoi parle-t-on au juste quand on parle de Grande-Baleine ?

Il est toujours difficile de se retrouver dans les projets de développement de l'énergie du Nord, particulièrement de ce que l'on appelle la Baie James. On distingue habituellement la Phase I de la Baie James, amorcée en 1974 et pratiquement terminée maintenant. Cette phase comprend les centrales sur la rivière La Grande (LG 2, 3 et 4), achevées en 1984 (sauf LG 2A), et d'autres centrales connexes (LG 1, Brisay, Laforge 1 et 2), dont la mise en opération était prévue entre 1993 et 1995 selon le plan de développement de 1990-1992.

En 1990, la puissance installée dont disposait le Québec était de 33 249 mégawatts (MW), dont 75,6 % (environ 25 000 MW) directement contrôlés par Hydro-Québec, le reste provenant de producteurs privés ou de Terre-Neuve (environ 5000 MW de Churchill Falls). En 1990, la production du complexe La Grande représentait environ 10 000 MW, ce qui est donc une proportion très importante de la puissance installée au Québec. Rappelons qu'au moment de la discussion de la Phase I de la Baie James, le Parti québécois s'opposait au projet en favorisant l'implantation de centrales nucléaires.

Par ailleurs, la discussion avec les Cris et les Inuit a mené à la signature d'une convention quadripartite – la Convention de la Baie James et du Nord québécois – entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Association des Inuit. La Convention, unique en son genre et signée le 11 novembre 1975, constitue un véritable traité qui prévoit le cadre de vie et le développement futur du Nord.

Ce que l'on appelle communément la Phase II de la Baie James vise le développement de deux autres ensembles : la rivière Grande-Baleine et le projet Nottaway-Broadback-Rupert

2- Mais en avons-nous vraiment besoin ?

Tout le débat est assez difficile à comprendre pour le profane. Au fond de la question, il y a *le débat sur l'énergie*, clé maîtresse du développement économique du Québec dans les années à venir. Ce débat avait été d'abord promis par M. Guy Joron,



Cette carte est tirée de : Robert Bourassa, *L'Énergie du Nord, la force du Québec*, Québec/Amérique, Montréal, page 101.

avant 1980, puis par M. Yves Bérubé durant la campagne électorale de 1981. Mais après l'élection, c'est M. Yves Duhaime qui a été nommé ministre de l'Énergie. Non seulement celui-ci n'a-t-il pas procédé au débat promis, mais il s'est empressé de changer la loi d'Hydro-Québec, faisant de cette dernière une compagnie de production et de transport d'énergie et donc un instrument d'exportation.

Il faut avouer qu'en 1982-1983, suite à la crise économique, le Québec disposait de grands excédents d'énergie qu'il a fallu vendre sur le marché d'exportation ou sur le marché interne. Peu à peu, l'opinion interne au Québec est devenue hostile à l'exportation, refusant entre autres la mise en place sur le territoire québécois de structures permanentes d'exportation, surtout les lignes de transport. C'est ainsi que deux commissions que j'ai présidées sur des projets de lignes d'exportation (Des-Cantons-Nouvelle-Angleterre, en 1983, et Radisson-Nicolet-Des-Cantons, en 1987) ont constaté la très forte résistance sociale et ont recommandé la tenue du débat sur l'énergie comme préalable à tout projet concret.

Ce débat avait aussi été un peu promis par M. Guy Coulobme, pdg d'Hydro en 1987 ; mais M. Coulobme n'est, bien sûr, plus en poste. En 1990, une coalition regroupant près de deux millions d'adhérents, voyant émerger la phase II de la Baie James, a demandé en vain un débat sur l'énergie. Mme Bacon a simplement tenu une commission parlementaire sommaire, laquelle s'est empressée d'esquiver le débat de fond. Sur ce point, hélas, péquistes et libéraux pensent sensiblement la même chose, même si les péquistes deviennent plus sensibles à la nécessité d'un débat sur l'énergie.

3- Qui sont donc les principaux acteurs ?

À partir de ce débat très large (l'énergie est une des clés de la question de l'environnement), les protagonistes peuvent se distribuer ainsi (si on accepte le risque de simplifier beaucoup les attitudes).

Le Québec veut procéder aux travaux sans débat de fond sur leur justification et se contenter d'études sommaires sur les impacts écologiques seulement ; le fédéral serait assez d'accord sur la même idée et ne veut pas nuire au Québec en s'immisçant dans un dossier principalement québécois, mais est forcé de s'impliquer plus qu'il ne le voudrait pour des raisons complexes, juridiques et politiques ; les Inuit demandent un examen loyal et conforme aux règles de l'art ; les Cris sont farouchement contre le projet et veulent prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour empêcher sa réalisation : pour l'instant, leur opposition est juridique et politique. Selon certains de leurs porte-parole, les Cris sont prêts à jouer le jeu des procédures, pariant qu'au terme d'un examen rigoureux les Québécois renonceraient au projet.

Autour de ces quatre acteurs directement impliqués, en gravitent d'autres : la coalition pour un débat sur l'énergie, dont la position s'est durcie et qui devient un groupe militant contre les décisions énergétiques du Québec ; la coalition du Forum Grande-Baleine, qui demande une discussion publique honnête et transparente ; les groupes à vocation économique, qui demandent surtout des travaux publics. À l'extérieur, les mouvements écologiques militants durs, surtout GreenPeace et Sierra Club, dénoncent le projet pour des raisons principalement idéologiques, mais politiquement ambiguës, tandis qu'un groupe multiple relié au réseau écologique canadien demande des

études conjointes de tous les projets du Québec, de l'Ontario et du Manitoba, dans une approche d'écorégion.

4- Comment se retrouver dans la jungle des études d'impacts ?

Le but des études d'impacts est d'assurer la pondération entre des objectifs de développement et des objectifs de conservation du milieu physique et humain, donc d'assurer la durabilité du développement. Les leçons de la crise écologique nous obligent à cette prudence *a priori*. La procédure d'évaluation et d'examen des impacts doit permettre d'établir la justification d'un projet (sa raison d'être en soi et par rapport aux solutions de rechange), d'en prédire les effets sur les milieux écologiques et sociaux et d'en corriger les effets nocifs, tout cela à l'intérieur d'un débat public transparent et rigoureux. Une étude d'impacts n'est pas une justification *a posteriori* (une fois que toutes les décisions sont prises), ni la consultation publique, une opération marketing. Les règles de l'art sont maintenant bien établies. Signalons que le BAPE n'a pas compétence sur les projets se déroulant sur le territoire conventionné de la Baie James, ce qui veut dire qu'au sens strict de la loi, le Québec pourrait procéder à la réalisation du projet sans consulter la population du Sud.

Un projet comme Grande-Baleine, sur le territoire conventionné, implique cinq types de juridiction : deux québécoises et trois fédérales. La Convention de la Baie James prévoit en effet un comité d'examen en milieu cri pour la partie provinciale et un autre pour la partie fédérale, une commission en territoire inuit pour la partie provinciale et une autre pour la partie fédérale. Enfin, le ministre fédéral de l'Environnement possède aussi des bords de juridiction, parce que le projet touche soit à des parties de territoire fédéral, soit à des lois fédérales (comme les Pêches).

L'hypothèse de cinq processus d'études et de consultations superposés n'a rien de particulièrement réjouissant. Le fédéral et le Québec ont donc négocié pour concerner leurs procédures. Les deux gouvernements se sont d'abord entendus sur le fait que le projet était d'abord québécois et qu'en conséquence, l'administrateur fédéral n'avait pas de rôle à y jouer pour la partie fédérale de la Convention, en territoires cri et inuit. Les Cris ont attaqué cette décision en cour fédérale et ont gagné, le jugement du juge Rouleau (T-451-91, 1er août 1991) estimant que l'État fédéral a une obligation fiduciaire dans ses rapports avec les peuples autochtones.

Dès février 1991, le Québec s'était pour sa part retiré de l'entente possible avec le fédéral et avait décidé de scinder l'unique projet en deux projets différents, distinguant les équipements

1. Au moment de mener le présent texte à l'impression, nous apprenons qu'un protocole d'entente vient d'intervenir entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, l'administration régionale crie, le Grand conseil des Cris (du Québec), la société Mahivik et l'administration régionale Kativik. Le protocole d'accord, daté du 23 janvier 1992, prévoit que sans porter préjudice à chaque juridiction concernée, les différentes instances « coordonneront et harmoniseront leurs activités et leurs besoins de soutien ». La perspective est de mettre en place des consultations et des audiences communes, des directives communes et d'assurer la coordination des besoins et des échéanciers. Un bureau commun sera mis sur pied. Le document convient d'un examen global d'un projet unique.



Camapresse/Mike Albans

Parmi les acteurs importants du débat sur Grande-Baleine, les communautés autochtones ont choisi de prendre toute leur place : on voit ici Matthew Coon Come, chef du Grand conseil des Cris, dirigeant une délégation auprès des autorités new-yorkaises.

permanents (surtout les réservoirs, les barrages et les turbines) et les voies d'accès (routes et aéroports). Cette distinction aurait permis de commencer plus rapidement les travaux et d'amorcer tout de suite pour 800 millions de dollars de travaux de voirie, préoccupation prioritaire en situation de crise.

Cette décision a été attaquée en justice par les Cris (jugement en instance) et très vivement dénoncée par des intervenants au Sud, particulièrement par l'auteur du présent article qui y voyait un détournement de procédure. Méprisant ces objections, le ministre de l'Environnement est allé de l'avant et a mandaté le Comité d'examen (Comex en milieu cri) et la Commission Kativik (en milieu inuit) pour tenir des audiences (y compris au Sud). Les Cris ont refusé de participer, de même que les Inuit. Le Comex et la Commission Kativik ont renoncé à l'idée de consulter la population du Sud, à Montréal. Le rapport de la Commission Kativik (6 septembre 1991) est très ferme : le projet d'infrastructures d'accès n'a pas de justification.

En juillet 1991, le ministre fédéral de l'Environnement a

La « justification du projet » devra être démontrée, une annexe explicitant la portée de cette affirmation. Une consultation publique est prévue en deux temps, d'abord une consultation préalable sur les directives d'études, puis des audiences formelles sur le « rapport de répercussions » (en anglais EIS, *environmental impact study*). Enfin, un fond de deux millions de dollars sera mis à la disposition des participants pour faciliter l'examen du projet. Cet accord est la voie de la raison et du bon sens. En 1989-1990, un accord semblable avait presque été conclu. Les grands paramètres du protocole rejoignent les demandes du Forum Grande-Baleine : projet unique, coordination des différents comités, justification préalable du projet, consultations publiques et financement aux participants.

décidé de demander la tenue d'audiences publiques selon le processus fédéral. La Commission formée à cette fin est présidée par M. Paul Lacoste (ancien recteur de l'Université de Montréal) et les quatre instances prévues à la Convention de la Baie James sont en action¹.

Suite aux pressions politiques exercées par des groupes américains, les acheteurs américains (surtout le gouverneur de l'État de New York) montrent moins d'intérêt pour acheter de l'électricité québécoise. M. Bourassa a donc annoncé un retard d'un an, mais sans débat sur l'énergie. La scission du projet a été abandonnée et Hydro-Québec a entrepris de faire des études dans les formes de l'art sur un projet unique (accès et équipements). D'ores et déjà, on peut constater qu'en cherchant à contourner les procédures, M. Bourassa, Mme Bacon, M. Paradis et Hydro-Québec ont perdu au moins un an et ont projeté constamment l'image d'acteurs soucieux de faire un examen à rabais, d'où une perte gigantesque de crédibilité.

La politisation du dossier a creusé l'écart entre les autochtones et le reste de la population du Québec, ainsi qu'entre les verts et les « développeurs ». Elle a aussi terni l'image internationale du Québec. La tradition québécoise d'examen des impacts était remarquable. Nous passons maintenant pour des gens sans respect de l'environnement. Il est aussi possible qu'à long terme les Cris et les Inuit y perdent beaucoup. Enfin, il est aussi évident que la crise constitutionnelle vient influencer le jeu des acteurs, tant chez les politiciens québécois qui font des liens indirects entre la crise mohawk, l'échec du lac Meech et la stratégie des Cris, que chez les politiciens fédéraux qui cherchent à faire du fédéral le défenseur des Amérindiens. Au plan québécois, le dossier ne pouvait pas être plus mal géré qu'il ne l'a été. Il n'est pas impossible qu'advenant la séparation du Québec, un fort courant d'opinion demande le rattachement du Grand Nord à l'entité canadienne.

5- Qui sont les décideurs dans ce dossier ?

Presque tous les milieux économiques sont favorables aux travaux de la Baie James, et ce pour de nombreuses raisons. D'abord, en période de crise, les milieux économiques ont soif de travaux publics, quels qu'ils soient. Ensuite, les gens sont convaincus qu'il faut toujours plus d'électricité, que la consommation à la hausse est inéluctable et donc que demain ou après-demain, il faudra construire Grande-Baleine. D'autres rêvent de devenir les Arabes d'Amérique.

Plus profondément, l'histoire du Québec moderne est pénétrée par la symbolique d'Hydro-Québec, créée en 1944 sous Godbout, puis relancée avec fracas, après 1960, par René Lévesque². Dans notre inconscient, l'hydro-électricité semble faire partie du patrimoine génétique (« électeurs, électrices, électricité »). C'est sur ce fond symbolique et apparemment techniquement sans bavure que table monsieur Bourassa. Celui-ci a simplement exploité l'idée de devancer les travaux en vendant l'énergie aux acheteurs américains, et d'accroître l'industrialisation en favorisant l'implantation d'industries énergivores. Une très grande partie du milieu des affaires partage son point de vue comme allant de soi. Il ne s'agit donc pas ici d'un sombre complot, mais plutôt d'une évidence de milieu.

6- Qui s'oppose au projet et pourquoi ?

Comme je l'ai dit précédemment, les acteurs sont nombreux et leurs raisons complexes. De plus en plus de gens commencent à se demander si le devancement des travaux est une bonne affaire tout court. À quel prix vendra-t-on ? Qui financera (la dette d'Hydro est déjà de plus de vingt milliards) ? Quels revenus en tirera-t-on ? La stratégie qui consiste à créer le besoin et donc l'obligation de construire est-elle prudente ? Ainsi se profile à l'horizon le débat sur l'énergie.

Faut-il exporter l'énergie ? Faut-il vendre l'énergie à rabais à l'industrie, principalement aux alumineries ou faire reposer la stratégie de développement sur les industries de transformation primaire ? Quels sont les impacts réels de la Phase I de la Baie James ? Quels sont les impacts cumulatifs ? Quels sont les coûts réels comptabilisés des impacts sur le milieu biophysique et humain du Grand Nord ? Plus largement, avons-nous besoin de plus d'électricité ? Quelles économies d'énergie peut-on faire ? Certains prétendent qu'un programme vigoureux permettrait d'économiser 20 % de l'énergie (donc 5 à 6000 MW), soit beaucoup plus que Grande-Baleine (3200 MW), et à moindres frais. Chimères ? Si la demande intérieure progresse et qu'on ne construit pas Grande-Baleine, quelles sont les solutions de rechange (petits barrages, co-génération, énergie éolienne et solaire, etc.) ?

Un peu partout, la confiance aux méga-projets diminue, d'un point de vue technique : méga-projets, méga-problèmes environnementaux, tout comme au point de vue social : méga-projets qui engendrent des méga-riches et des méga-pauvres. Les milieux qui demandent le débat sur l'énergie me semblent majoritairement défavorables ou du moins très sceptiques à l'égard du projet, parce qu'au fond ils voient les pièges de certains raisonnements unilatéraux du développement à tout prix. Les milieux écologiques, eux, veulent une évaluation exhaustive et un examen ouvert et transparent.

Il me semble que pour les communautés autochtones, Grande-Baleine contient les enjeux de l'entrée définitive dans la modernité. Les Inuit surtout, et les Cris à un moindre degré, ont vécu comme des communautés isolées. Les 30 dernières années, dont la Phase I de la Baie James, les ont projetés dans une révolution sociale, économique et culturelle considérable : sédentarisation, économie de marché et modification des rapports sociaux traditionnels basés sur la chasse, brassage culturel, luttes politiques, etc. L'hypothèse de Grande-Baleine accentue ce phénomène : plus d'argent sans doute, plus de contacts avec le Sud, nouveaux champs de réalisation culturelle et économique, mais aussi ébranlement de l'héritage ancestral.

Indépendamment des stratégies politiques à courte vue qu'on veut bien prêter aux Cris et aux Inuit dans ce dossier concret, il faut reconnaître que l'enjeu est énorme pour eux. René Dumont a proclamé bien ouvertement que le temps de l'économie de la chasse était terminé ! Si le Québec francophone doute de ses chances de survie culturelle, que dire de nations autochtones aussi isolées et si peu nombreuses ? La sympathie paternaliste des Américains ne suffira pas. Malheureusement, le niveau de dialogue entre Amérindiens du Nord et communautés blanches du Sud semble pour le moment bien mince, même si le colloque organisé par le Forum Grande-Baleine³ a montré qu'un certain dialogue était possible.

Pour leur part, les milieux syndicaux sont divisés : la CEQ est membre de la coalition pour un débat sur l'énergie et très ouvertement contre Grande-Baleine ; la CSN et l'UPA font partie du Forum Grande-Baleine et demandent un examen public transparent de tout le projet ; la FTQ a pris parti pour le projet en s'associant aux parties patronales, même si un courant minoritaire commence à y tenir un discours plus nuancé.

Alors qu'on cherche à opposer les pour et les contre, ce qu'il faut affirmer c'est que peu de gens sont vraiment en mesure d'être pour ou contre et qu'il existe un quasi-consensus sur la nécessité d'un débat complet. Il faudrait d'abord un débat sur l'énergie (au moins un an et des moyens adéquats), puis ensuite un débat fondamental sur Grande-Baleine, qui s'appuierait sur le bilan de la Phase I de la Baie James, puis une justification du projet avant l'examen détaillé des impacts résiduels.

7- À qui appartient le territoire ?

La Convention de la Baie James est très claire, me semble-t-il : « en considération des droits et des avantages accordés aux présentes aux Cris de la Baie James et aux Inuit du Québec, les Cris de la Baie James et les Inuit du Québec cèdent, renoncent, abandonnent et transportent par les présentes toutes leurs revendications, droits, titres et intérêts autochtones, quels qu'ils soient, aux terres et dans les terres du Territoire et du Québec, et le Québec et le Canada acceptent cette cession » (2.1).

Le territoire appartient donc au Québec, mais sa gestion est soumise aux règles de la Convention dont le Québec doit res-

2. Peu de gens se rappellent qu'il n'a pas eu le courage d'exproprier l'Alcan : 2300 MW de puissance au 1er janvier 1990, contraignant de ce fait la stratégie industrielle du Québec.
3. Colloque tenu à Québec, les 3 et 4 décembre 1991, sur la connaissance du milieu nordique.

pecter et l'esprit et la lettre. Quand il y a un doute, le jugement Rouleau laisse entendre que le fédéral a un devoir de fiduciaire. Sur un plan écologique, la Convention semble avoir du retard sur la conception de l'environnement et sur l'ampleur et la rigueur du concept d'environnement (il se limite au biophysique), sur la nécessité des justifications ou sur la portée des examens publics. C'est donc un texte qui date et il est probable que la stratégie des Cris, qui amène des tribunaux fédéraux à trancher, conduira à une interprétation des lois plus favorable aux autochtones. Il est vraisemblable que la réalité politique actuelle dépasse les termes de la Convention de 1975. Sur un plan stratégique, les manœuvres grossières de M. Paradis et Mme Bacon sont donc une gaffe considérable.

Je crois personnellement qu'il y a encore des chances pour un pacte honnête et loyal entre le Québec et les Inuit et entre le Québec et les Cris, mais ces chances s'amenuisent à mesure que le combat politique se dégrade.

8- Comment concilier développement et écologie ?

Il n'y a pas de réconciliation simple et directe. L'idéologie du développement a mené à deux crises fondamentales : la crise écologique et la crise du tiers monde. La réconciliation conceptuelle des deux entités apparemment conflictuelles du développement économique et de la sauvegarde de l'environnement a été formulée par la Commission Brundtland : c'est la thèse du développement durable. Ce concept comprend trois éléments : la satisfaction des besoins, en commençant par ceux des plus démunis, le respect des équilibres fondamentaux du milieu écologique (sa durabilité et son rendement continu), le souci de l'équité entre les humains (des générations actuelles comme des générations à venir). C'est donc un concept à trois prin-

cipes : économie, écologie, équité. C'est l'équité qui ferait la synthèse entre l'économie (thèse) et l'environnement (anti-thèse).

Cette réponse reste utopique et n'a encore que peu de prise sur nos décisions concrètes. C'est précisément à travers des dossiers concrets que nous sommes appelés à prendre des décisions où le développement durable peut émerger. Si le Québec dispose de douze milliards pour faire Grande-Baleine, que pourrait-il faire d'autre, avec le même montant, en vue de quelles priorités et en fonction de quelles stratégies ?

C'est précisément ce que le processus d'évaluation environnementale permet de mettre en route, en favorisant d'abord le développement de toute la connaissance scientifique (économique, énergétique, biologique, sociale, culturelle) et en permettant ensuite le débat social sur ces réalités. Devant la complexité de dossiers comme celui de Grande-Baleine, nous avons tendance à reculer et à nous dire que c'est trop compliqué, que le monde n'y comprendra rien et qu'il faut donc laisser les experts décider.

Je pense exactement le contraire. C'est le débat public musclé, un débat ouvert, avec des moyens, du temps, une commission crédible, des règles de procédure, des moyens de participation, qui permettra de faire des études sérieuses et de se poser les bonnes questions. D'eux-mêmes, les scientifiques se perdraient dans des questions trop complexes ou se laisseraient enfermer dans les questions piégées du politicien. C'est le débat public qui est le garant de l'éthique et de l'équité, en intégrant l'économique et l'écologique.

En ce sens, le dossier Grande-Baleine est à l'image de notre société. Ce qui se joue là a figure de symbole et révèle notre attitude face au devenir.

Il faut à la fois un débat sur l'énergie et un débat sur Grande-Baleine, un examen complet et systématique à partir d'études de haut niveau. Toute manœuvre pour dirimer le débat avant le temps, à la manière de GreenPeace USA, en déshonorant le Québec, ou à la manière de M. Bourassa, en essayant de nous mettre devant des faits accomplis, nuit à nos chances de devenir une société civilisée. Il faut prendre le temps, il faut prendre la parole. ■



Canapresse

Un moment historique, mais qui n'a pas réglé tout le contentieux entre les peuples du Nord et du Sud : la signature, le 11 novembre 1975, de la Convention de la Baie James.

À propos du livre

FICTIONS DE L'IDENTITAIRE AU QUÉBEC

par Richard Dubois

Le livre

Quand pointe « la montée des périls », il faut écouter les auteurs difficiles – ceux-là seulement peuvent mettre en garde contre les rhétoriques incendiaires. Bien les relire aussi, car ils ne sont pas non plus à l'abri de toutes les dérives...

Des universitaires viennent de publier *Fictions de l'identitaire au Québec* : Pierre L'Hérault, Alexis Nouss, Sherry Simon, de l'Université Concordia, ainsi que Robert Schwartzwald de l'Université du Massachusetts¹. Le livre veut interroger le concept d'identité culturelle, « de plus en plus marquée du signe de l'hétérogène ».

En toile de fond à ces exposés littéraires savants où Todorov et Kristeva voisinent Nepveu, Kafka, Ferron et Tremblay, il y a les profondes mutations marquant l'actuel contexte socio-démographique au Québec. Il y a également la question nationale québécoise. À ce niveau-là, le débat est à la fois simple et terrible : que l'empoigne politique en cours débouche sur un nouvel État indépendant, ou sur la mise au pas définitive d'un peuple alors réduit au rang de minorité parmi d'autres au Canada, l'enjeu capital est l'alliance des minorités avec la minorité principale dans sa lutte pour l'autodétermination. Ce qui est infiniment plus glissant, ce sont les mots, ces pentes savonneuses où s'ébrouent actuellement les uns et les autres. Des tabous s'installent, des non-dits, et une massive auto-censure de la part des Québécois de souche.

Ainsi les mots « nation » et « nationale », vitupérés si on les applique à la volonté d'indépendance d'une majorité francophone au Québec, mais bizarrement respectés quand ils désignent les Croates assiégés ou la volonté d'autonomie des peuples autochtones du Canada. Ainsi le mot « nationalisme », qualifié d'« exclusif » à cause des débordements historiques du mot (et de la chose), et que l'on ne peut plus avancer sans se faire menacer de « racisme ». Ainsi le mot même de Québécois, qui agace... Terrorisé, l'intellectuel de cette majorité-minorisée est tenté de rentrer chez lui, effaré par l'apparente toute-puissance du nouveau discours dominant (NDD), car c'est bien de cela qu'il s'agit : la pensée PC (*politically correct*), variante « soft » de la vieille « ligne de parti ». Et cette pensée déclare : tout ce qui vient des minorités mérite le respect, et tout ce qui s'y oppose est au moins tendanciellement raciste. À d'autres...

Dans le livre *Fictions de l'identitaire au Québec*, et curieusement aussi des termes bien effilés, nullement neutres, et porteurs de malentendus certains si on néglige de les retourner contre eux-mêmes, ou d'en dévoiler l'intime biaisage. On peut donc exposer la pensée des auteurs, mais aussi débusquer sous les mots et entre leurs lignes le piège politique, disons : leur utilisation possible par des agents autrement plus intéressés. J'insiste : ce qui est visé ici est moins le propos explicite que le filigrane, ce qui se trame peut-être dans la trame du beau langage...

Pour Sherry Simon, présentatrice et co-auteure du recueil, l'identitaire est une « construction discursive » où culture et identité doivent être renvoyées aux espaces sociaux leur servant de « base ». D'où vient le problème, dira-t-on ? Mais d'un Québec en profonde mutation « ethnique », d'immigrants nombreux que l'on ne veut ni ne peut assimiler ou rejeter – et qui d'ailleurs vivent moins leur lieu d'exil comme « univers paradisiaque » que comme « obligation », d'où leur plus grande exigence à l'endroit de la société d'accueil.

Question bête : ne pourrait-on ici déduire exactement le contraire et demander : si je suis « obligé » de venir chez vous, je vous dérange peut-être ? La société d'accueil n'est-elle pas elle aussi « obligée » de recevoir ? Les « obligations » vont-elles toujours dans un seul sens ? Qu'est-ce qui prévaut en dernière instance quand un *moi* menacé voit un tiers, à tort ou à raison, comme menace ajoutée ? Inutile d'ajouter que ces questions ne sont pas politiques seulement lorsqu'elles sont renvoyées à l'Autre. Mme Simon reconnaît d'ailleurs sans ambages, bien qu'indirectement, la prégnance politique de son propre discours quand elle affirme : « les représentations culturelles véhiculent les intérêts de groupes sociaux spécifiques » et « la représentation... est un lieu où s'exprime un projet, en dernière analyse politique ». Où trouver l'espace culturel commun quand l'aire discursive est partout une arène où, par définition, ne prévalent que des rapports de force ?

Le discours de Mme Simon est fortement balisé : elle voit bien « la dualité inhérente à la plupart des définitions de la culture », le danger des « identités » un peu trop homogènes, des dualismes faciles ou sécurisants (Finkelkraut : vraie/fausse culture, in *La défaite de la pensée*), et des généralisations généralistes mais floues (Todorov, *Nous et les autres*).

Guidée par Kristeva (*Étrangers à nous-mêmes*), elle explore alors les aléas du concept d'ethnicité et d'espace culturel chez divers auteurs étrangers et québécois au cours des soixante dernières années (Miner, Hugues, Falardeau, et d'autres). Elle voit dans l'actuelle critique littéraire québécoise une véritable fascination pour la question de l'ethnicité, aujourd'hui porteuse d'éléments « progressistes » très nets. Le progressisme, nous en sommes. Mais l'intellectuel(le), le véritable, ne pose pas seu-

1. *Fictions de l'Identitaire au Québec*, S. Simon, P. L'Hérault, R. Schwartzwald, A. Nouss, Montréal, XYZ (Études et documents), 1991 ; 185 pages.



Paul Hamel

Comment concilier identité québécoise et accueil d'immigrants de plus en plus nombreux ? Dans ce débat difficile, les intellectuels d'ici n'ont-ils pas tendance à abdiquer trop facilement au nom d'un complexe qui n'ose s'avouer ?

lement les questions confortant ledit « progressisme », la ligne, le NDD, ou la pensée PC...

Pierre L'Hérault aborde de son côté la dure question de l'hétérogène, lentement constitué à partir de certaines « dérives identitaires des années 1980 ». Ce « concept opératoire » est né de la triple écriture immigrante, féministe, et critique (du sentiment nationaliste). À l'aide de trois « repères » littéraires (Charron, Robin, Théorêt), l'auteur nous introduit alors aux sept piliers de l'hétérogène, conceptuels et institutionnels puisqu'ils renvoient tous à des revues, livres ou colloques : *Dérives*, *Bilico*, *Triangulation des cultures*, *Territoire imaginaire*, *Transculture*, *Parole métèque*, et *Amour de l'autre*.

L'étude est fouillée, nuancée, passionnante, « loin des mécanismes réducteurs » qui pourraient la biaiser. Elle aborde en particulier les grands blocs erratiques que sont devenues au Québec les questions amérindienne, acadienne, américaine.

Le propos est explicite : interroger le « nous québécois si dur, si fixe », véhiculé par l'homogène identitaire. Faire place à l'hétérogène comme « discours culturel intériorisé ».

Question : où, et qui tracera la frontière entre ouverture, accueil, libre prolifération des nouveaux intrants d'une part, et, d'autre part, une politique d'auto-effacement ? Pourquoi, selon la suggestion d'un H. Weinmann, le Québécois devrait-il passer du Refus Global à l'Acceptation Globale ? Étrange alliance objective lorsque les « internationalistes » à tous crins, assimilateurs et trudeaumanes en tête, et des nouveaux arrivants s'entendent comme larrons en foire pour demander à la majorité qu'elle « s'ouvre »...

Je suis, moi aussi, membre d'une société d'accueil : l'Autre de l'autre, et je refuse globalement d'être le seul de qui l'on exige l'acceptation globale...

Quant à Robert Schwartzwald, il interroge les rapports de l'identitaire et de l'homosexualité tels que problématisés dans certaines productions artistiques au Québec. Depuis Aquin et Michel Tremblay jusqu'à *Pouvoir intime* (Simoneau) et *Anne Trister* (Léa Pool), on peut dire en effet que la question homo-

sexuelle revient, lancinante, comme symbolisation, voulue ou non, d'un rapport raté avec le Père qui expliquerait à un autre niveau (ou compliquerait, ou au contraire simplifierait à l'extrême) une sorte d'adhésion de type compensatoire à l'identitaire national. Dit d'une autre façon : il faudrait prendre garde aux « éléments homophobes du discours identitaire au Québec ».

Quel que soit le constat alors posé par les intellectuels ici convoqués : « échec » chez Jacques Lavigne (*L'Objectivité*), ersatz chez Gilles Thérien (*Cinéma québécois : la difficile conquête de l'altérité*) ou introjection chez Jean Larose (*Le mythe de Nelligan*), la relation homosexuelle soulève sous un autre angle toute la problématique « nationalitaire » (le mot est ici de moi). Elle se greffe sur elle, posant la question du Moi et du Même, du Moi et de l'Autre, dans un monde où « l'hétérogène propose des nouvelles articulations identitaires ».

Schwartzwald quadrille lui aussi un espace bien balisé : déplorant l'« isomorphisme non problématisé entre sexe, identité sexuelle et sexualité » et ses avatars prévisibles : l'hétérosexualité normative, ou « la naturalisation de la différence sexuelle », il identifie nettement l'adversaire : l'exclusivité (et j'entends : l'exclusivisme) du sujet-nation, la métaphore du Père et de la « vraie virilité » ainsi qu'une panoplie de termes refoulés tantôt pour appartenance à la vieille « modernité », tantôt pour cause d'évident simplisme : « tout ou rien », blanc/noir, « totalisation », « parenté », pensée « indigéniste », « faux-féminin », etc.

L'auteur désire ici le Bien : « l'homosexualité comme une, ou plusieurs pratiques, aptes à protéger un identitaire national contre sa naturalisation vers le Même ». Nous aussi. Problème : cette perception de la question homosexuelle comme « dissociation du corps « national »... d'avec un régime de pratiques sexuelles hiérarchisées et immuables » n'existe à peu près nulle part, ni dans les créations artistiques ni dans les analyses. Par ailleurs, nous avons reconnu le fil : il faut, pour échapper aux pièges de la vieille modernité (sujet/nation/binarisme – remar-

quons la séquence...), s'ouvrir. C'est vrai. Question : jusqu'à quand le tapis rouge pour l'Autre, quand l'Autre menace de me « traiter », chez moi, de « nationaliste » ou de « raciste » ? Devrai-je, par souci d'ouverture à l'essentielle « hétérogénéité » du monde contemporain, me faire voler mon vocabulaire même ? Pour l'auteur en effet, « colonisé » et « dé-colonisé » figurent au chapitre des termes relevant des « certitudes identitaires classiques » (comprendons « vieillottes »)... Il n'y aurait plus de colonisés, peut-être ?

Enfin, Alexis Nouss, dans un apparent mimétisme imposé par son objet, Jacques Ferron, entreprend de situer l'éminent et sympathique conteur dans l'aire des « littératures mineures » (telles qu'introduites par Kafka, puis inscrites dans la lignée critique des Arendt, Benjamin, Deleuze et Guattari).

Postulant que la « fabulation » relève de l'identité et que cette dernière se déploie sous le signe de l'hétérogène, il cherche à esquisser une perspective philosophique : si Ferron apparaît comme « universel », c'est parce que sa « littérarité » met en cause l'individu et l'identité, débouchant alors sur une véritable « philosophie de l'histoire ». L'articulation se fait au niveau du couple récit/fiction, le premier se greffant au petit, au devenir, à la résistance, alors que le deuxième relève du « majoritaire » (couplé à « totalitaire »...), du figé, de la domination. L'oeuvre de Ferron (le conte est court, le temps absent, l'espace polymorphe) serait le type même d'une « littérature mineure », celle qui travaille la majeure un peu sur le mode, pouvons-nous dire, du « small is beautiful – and efficient... » Un débat avec Jean Marcel vient préciser certains mécanismes de l'hétérogène en littérature : répétition, citation/détournement du mythologique, fragment, temps élastique, intitulés flottants, surimpression d'images, etc.

L'approche postmoderne de Nouss crée forcément un Ferron à l'avenant, marqué au coin de l'impur et du baroque, ce dernier étant défini comme « l'injonction de déchirer les apparences identitaires pour toujours s'ouvrir à une altérité incessamment renaissante ».

Questions

Les questions qui suivent viennent d'un majoritaire-minorisé. Elles n'ont qu'un but : traquer les nouvelles facilités intellectuelles comme ce deux-poids-deux-mesures systématiquement appliqué par les « politiques » de tous bords. Schwartzwald déclare : « les préoccupations identitaires ont toujours un fond stratégique » ? J'ajoute : les purement « hétérogènes » également...

On demande des exemples : au nom d'un certain progressisme Bonne Gauche Bon Genre, comprendre tout ce qui vient des minorités, mais suspecter de « droitisme » ou pire, de racisme, toutes les nuances ou questions que la communauté d'accueil apporte à la discussion.

C'est à ce point de vue-là que *Fictions de l'identitaire au Québec* peut laisser songeur. Ainsi, il est clair que ce dont on se méfie, c'est d'un identitaire national-nationaliste qui renouerait avec certain vieux démon bien identifié – on a raison de le rappeler. La complémentaire est prévisible : ce qu'il nous faut, c'est un maximum d'hétérogène, ce qui semble compréhensible, et en bonne partie justifié. Une exception notoire : l'article de Nouss, qui élabore un « identitaire » connotant un peu de positif. L'appartenance identitaire « malaisée », déclare-t-il en effet, celle qui rapproche Kafka de la communauté québécoise, peut déboucher sur une authentique « stratégie de l'identitaire », à

condition qu'elle se défende de l'univocité et offre un minimum de prise à l'idéologie. Bravo !

Remettre les choses à leur place. Rappeler d'autres évidences également porteuses de sens : tout ce débat se mène au Québec, dont la majorité est une minorité actuellement mise à mal par toute une série d'acteurs politiques globalement situés dans le même camp, en l'occurrence dans le camp fédéral. Je rappelle pour mémoire récente que les propositions hyper-centralisatrices du gouvernement Mulroney, le CD Howe Institute, l'Equality Party, le CORE, Jean Chrétien, l'APEC, le NPD, de nombreux groupes écologistes, les porte-parole les plus radicaux des groupes autochtones, les adversaires de la Loi 178, Radio-Canada, le *Financial Post* et le Premier ministre du Québec en tête disent ou laissent dire n'importe quoi qui puisse affaiblir le mouvement souverainiste au Québec.

Dans ces circonstances, il faut comprendre que nous, la nation fondatrice minorisée du Canada, nous avons notre lot d'« hétérogène ». Ce qui ne veut nullement dire « stopper l'immigration » ; ce qui n'implique aucun retour à la vieille et dangereuse problématique du « problème immigrant », mais ce qui exige des nouveaux arrivants qu'ils tentent de s'allier à la société d'accueil plutôt qu'à ceux qui n'ont qu'une idée en tête : casser, ici, une fois pour toutes, l'idée d'indépendance du Québec. Et c'est sur cela qu'un Québec parfois frileux veut poser des questions. Ce qui est de plus en plus en cause – et l'extrême susceptibilité de certains intervenants est là pour le prouver – c'est la définition même des nouveaux intrants du système. Et personne n'aime, on en convient, se voir définir par un autre. Ni les minoritaires, ni encore moins les majoritaires. L'enjeu, oui, c'est la « boîte noire ». Le lieu des définitions. La boîte noire : parfois un comité où ne siègent que des immigrants...

En bref : *Fictions de l'identitaire au Québec* nous rappelle que l'actuelle perspective au Québec est intensément, dramatiquement politique. Son dit est net, parfois généreux ; ses non-dits inquiétants. Question bête : l'essentielle générosité doit-elle jouer dans un sens seulement ? Je m'inquiète si d'une part des majorités ne peuvent plus se dire « nationalistes » et si d'autre part les minorités immigrées ont le droit de l'être sans le dire, ou plutôt : en se bardant du bouclier absolu qui est aussi l'arme absolue : l'hétérogène, comme droit à Soi et devoir de l'Autre... Il devrait être rassurant que le Québec, qui n'a même pas tous les atouts d'un État moderne pose beaucoup mieux le problème que certains États-nations historiques, comme la France par exemple, où le nationalisme courtise toujours l'extrême droite musclée, raciste et nazifiante.

Ce qui inquiète les majoritaires d'ici, c'est que, mal équipés pour se défendre, et dotés en ces temps-ci d'une apparence de Premier ministre flottant, objet mou mal identifiable qui joue précisément la carte des adversaires du mouvement indépendantiste, les Québécois voient précisément certaines minorités jouer la carte fédéraliste – pour ensuite se faire dire de travailler un nouvel identitaire traversé d'hétérogène sans que l'hétérogène n'interroge le sens de ses propres alliances. Car c'est d'alliances que nous parlerons dans les mois à venir. Et des bonnes alliances naissent le respect, la générosité, et l'envie de se comprendre.

J'entends les hauts cris. Ce sont les cris de ceux qui se croyaient protégés par la loi d'airain du discours PC...

Mettons au moins un terme au deux-poids-deux-mesures. Relisons *Relations* (André Lamothe, octobre 91 : « Les immigrants aussi ont leur responsabilité », et G. Karam, novembre 90 : « Une politique d'intégration active ») et puissions-nous, l'ensemble des minorités du Québec, la grande et les petites, oeuvrer dans le même sens – souhaitant qu'il ne nous arrive pas ce que Sartre dit qu'il arrive aux « humanistes » quand on les met dans le même sac : s'entre-déchirer, comme des petits chats... ■

VA-T-ON VERS LA CATASTROPHE À CUBA ?

par Claude Morin¹



Canapresse

Contrairement à ce qui se dit et s'écrit présentement, l'expérience sociale cubaine résistera sans doute mieux qu'ailleurs à l'effondrement des régimes communistes de l'Est. Car Cuba est unique.

pas une semaine ne s'écoule sans que les médias québécois ne consacrent un article ou un reportage à Cuba. On nous dépeint un pays au bord du gouffre, confronté à des pénuries multiples et de plus en plus pénibles. Fidel Castro y fait figure de dinosaure, de dictateur en sursis. On n'a retenu du IV^e congrès du Parti communiste que son refus d'engager la transition vers l'économie de marché et vers le multipartisme. Nombre de journalistes et d'analystes prédisent la désintégration prochaine du régime castriste et l'effondrement du socialisme cubain, condamné à disparaître comme les socialismes d'Europe de l'Est auxquels il est assimilé, sans égard aux raisons distinctes de son émergence.

Cette vision catastrophique me paraît découler moins d'une connaissance de ce qu'est réellement Cuba que d'une transposition de jugements élaborés à partir d'autres expériences. L'analyste averti peut aussi y voir une certaine dose de désinformation visant à déstabiliser le régime cubain, à provoquer son isolement international. Les médias sont ainsi appelés à devenir, même à leur insu – comme cela s'est fait dans d'autres contextes (Chili, Grenade, Nicaragua, pour évoquer ceux que je connais mieux) – des acteurs mobilisés dans une opération de propagande dont l'objectif est de peser sur le cours des événements à Cuba, en stimulant le développement d'une opposition interne.

1. Depuis 1973, l'auteur est professeur d'histoire de l'Amérique latine à l'Université de Montréal et responsable du programme d'études latino-américaines. Il y a plus de vingt ans qu'il observe les traits singuliers de l'histoire cubaine. Durant ce temps, il a visité douze pays d'Amérique latine, depuis le Mexique jusqu'au Chili et le Brésil, et y a vécu. Il peut donc comparer Cuba à son environnement régional et culturel ; quelques visites aux pays de l'Est lui permettent aussi d'apprécier les différences entre le socialisme cubain et les « socialismes » imposés par l'Armée rouge.

Un double blocus

Cuba traverse assurément sa pire crise depuis 1959. Déjà mauvaise en août dernier, au moment des Jeux panaméricains, la situation n'a fait que s'aggraver depuis, au rythme de la décomposition de l'URSS et de l'effondrement des exportations

soviétiques vers Cuba. Cependant, pour grave qu'elle soit, cette crise n'en est pas moins surmontable. *D'abord, elle se limite à l'économie.* Elle ne remet en question ni les institutions ni la légitimité des dirigeants.

La gravité de la situation économique tient au fait que les échanges avec l'URSS (80 % du commerce cubain) se sont effondrés en quelques mois et qu'il est difficile de remplacer à court terme un partenaire aussi important ; surtout que les États-Unis s'emploient à gêner tout effort de substitution et que Cuba ne peut commercer, faute de réserves en devises, que sur la base du troc. Pourtant l'économie cubaine n'était pas le fiasco qu'on proclame sans examen préalable, en se fondant seulement sur la prédominance du sucre dans les exportations et sur l'ampleur de l'assistance soviétique, grandement exagérée si l'on prend en compte tous les aspects de cette relation spéciale.

Il est vrai que Cuba s'est doté, grâce à la coopération de l'URSS et du COMECON, d'une infrastructure industrielle inimaginable avant 1959. Mais celle-ci lui a avant tout permis de compenser en partie les effets du blocus commercial et financier que Washington a imposé depuis 1960 et cherché à faire partager par ses alliés. On estimait, il y a déjà dix ans, que le blocus avait coûté à Cuba plus de quinze milliards de dollars, en raison de la perte de débouchés pour ses produits, de la conversion d'équipements et de frais de fret additionnels pour transiger avec des partenaires aussi éloignés. L'économie cubaine demeurait, en dépit d'une plus grande diversification, très vulnérable, en raison de son extrême dépendance énergétique, de l'étroitesse de ses marchés, de son haut degré d'interdépendance avec des partenaires dotés d'industries fort déficientes, qui lui livraient d'ailleurs des produits invendables sur les marchés occidentaux.

C'est aujourd'hui qu'on découvre à quel point cette dépendance envers l'URSS pouvait s'avérer malsaine. Mais Cuba avait-il un autre choix ? Le blocus US plaçait Cuba devant cette implacable alternative : ou bien dépendre de l'URSS, superpuissance lointaine qui voulait faire de Cuba une vitrine des avantages d'une collaboration avec elle, ou bien renoncer aux réformes et reprendre sa place d'appendice tropical du capitalisme US. L'histoire cubaine et la mobilisation populaire poussaient Castro à mener le projet de transformation des structures injustes, malgré l'opposition des États-Unis. Et c'est à la veille d'une invasion appréhendée (le débarquement de la Baie des Cochons) que Castro qualifia ce projet de « socialiste ».

Si les anciens partenaires « socialistes » répugnent à poursuivre leurs échanges économiques avec Cuba, c'est que les nouveaux dirigeants veulent liquider le passé et qu'ils calculent désormais selon les nouvelles règles du « marché », en espérant aussi que les États-Unis sauront les récompenser pour leur collaboration à extirper le communisme de Cuba. L'île subit donc un double blocus ! Elle vit sous une économie de guerre en temps de paix. C'est ce qu'on appelle la « période spéciale ».

Les manifestations en sont dévastatrices. Cuba recevait annuellement treize millions de tonnes de pétrole soviétique. Les livraisons pour 1991 ont été inférieures à dix millions. Elles pourraient être inférieures à cinq millions en 1992, alors que les besoins minima se chiffrent à huit millions. Faute de combustible, l'appareil productif fonctionne au ralenti et les branches industrielles les plus énergivores (nickel, ciment) sont paralysées. L'économie d'énergie passe par des conversions dramatiques. Faudra-t-il revenir à la coupe manuelle de la canne à sucre, mécanisée à 60 % ? La réduction draconienne des livraisons de produits alimentaires (farine, graisses, lait, viande) et d'articles de consommation (détergents, électroménagers) par les fournisseurs est-européens a provoqué de graves pénuries. Les Cubains sont donc très affectés dans leur quotidien (multiplication des queues, modification du régime alimentaire, réductions dans les services de transport, de loisir).

Des solutions pour prévenir la crise sociale

On pourrait croire que Cuba va vers des émeutes et vers une crise sociale décisive. Ce serait ignorer certaines particularités de la réponse cubaine à la crise économique. Il y a d'abord le carnet de rationnement, qui vise à assurer une distribution équitable, sans emballement des prix, de produits essentiels mais rares. Les pénuries ne doivent pas accentuer les inégalités liées au pouvoir d'achat. Il y a surtout le plan alimentaire qui vise à produire l'essentiel de ce que la population cubaine devrait consommer. On s'emploie à revaloriser le travail des champs, peu attrayant dans ce pays chaud pour une main-d'œuvre très scolarisée. Beaucoup d'ouvriers et d'employés de bureau devront se redéployer par équipes, à tour de rôle, dans l'agriculture. Les Cubains devront en outre modifier leur régime alimentaire, pour mieux tenir compte des ressources locales. On encourage les ménages urbains à élever des porcs et des poules, et à cultiver toutes les parcelles disponibles. On a distribué plus de 700 000 bicyclettes.

Tous les plans ont été revus afin d'assurer la survie, grâce à une plus grande indépendance économique. Toutes les ressources sont mobilisées prioritairement au profit de quatre secteurs : le sucre, le plan alimentaire, la biotechnologie, le tourisme. L'heure est à la flexibilité. Cuba clairot sa disposition à collaborer avec le capital étranger dans tous les domaines reliés au secteur extérieur, sur la base du respect et de l'avantage mutuels, et suivant des modalités d'association les plus variées. On ne doit pas y voir cependant un passage au capitalisme. L'État conserve l'initiative. Les mécanismes de marché ne s'appliquent qu'au secteur externe. Plusieurs firmes européennes collaborent, dans le cadre de sociétés mixtes, ou ont conclu des contrats. Cuba leur offre une main-d'œuvre très qualifiée, une infrastructure appropriée et des conditions de rapatriement des profits.

Sauver le socialisme signifie ne pas remettre en question les conquêtes de la Révolution cubaine. Tous les Cubains conserveront leur accès à l'éducation et aux soins de santé gratuits. Personne ne se retrouvera dans la misère, sans un toit, sans nourriture comme ailleurs en Amérique latine. Tous auront un travail et un revenu, même s'il faut changer d'emploi.

Il n'empêche que la grogne règne, d'abord parce que le quotidien est devenu un cauchemar et que les difficultés ne peuvent à court terme qu'empirer, ensuite parce que les solutions à la crise supposent plus de discipline et de sacrifices. La plupart des Cubains prenaient pour acquis que le revenu fixe, la sécurité sociale, la satisfaction des besoins essentiels étaient garantis, indépendamment de l'intensité qu'ils mettaient à travailler. Ils étaient en outre enclins à regarder davantage vers le Nord que vers le Sud, lorsqu'il s'agissait de comparer leur sort. Il faudra que se forme une nouvelle culture du travail davantage attentive au rendement.

Un renforcement de la participation populaire

La situation serait propice pour que naisse un vaste mouvement d'opposition, qui capitaliserait sur le mécontentement et la déception d'un nombre croissant de Cubains qui désespèrent de voir la lumière au bout du tunnel.

Les dirigeants souhaiteraient faire face à ce défi sans devoir recourir à une répression que réclament pourtant ceux – et il

semble qu'ils soient encore majoritaires – qui croient en la capacité de la Révolution cubaine de se sortir à nouveau d'embaras. Ils s'emploient à perfectionner le système, en stimulant la participation populaire. Celle-ci doit être moins verticale, moins conformiste, plus exigeante face aux responsables. Les masses doivent sentir qu'elles sont des protagonistes, non seulement à l'échelle du quartier et sur les lieux de travail, mais à tous les échelons du pouvoir, et qu'elles comptent dans la prise de décision. La consultation, en tout cas, ne fait pas défaut. La préparation du IV^e congrès du Parti communiste a donné lieu à d'innombrables débats à la base : les 80 000 assemblées locales ont émis un million de propositions !

Le dernier congrès du PCC, en octobre 1991, a accouché de plusieurs changements importants. Plus de 50 % des membres du Bureau politique et du Comité central sont de nouvelles figures : plusieurs jeunes cadres dynamiques ont ainsi été promus. La participation électorale sera accrue à tous les niveaux. Ainsi les citoyens éliront au suffrage direct non seulement les représentants locaux, les chefs des gouvernements provinciaux, mais aussi les députés à l'Assemblée nationale, qui sera dotée d'une autonomie accrue et prendra l'allure d'un véritable parlement. On a aussi levé l'interdiction d'adhésion frappant les croyants, afin que le PCC devienne le parti de tous les Cubains qui veulent oeuvrer à la consolidation du socialisme.

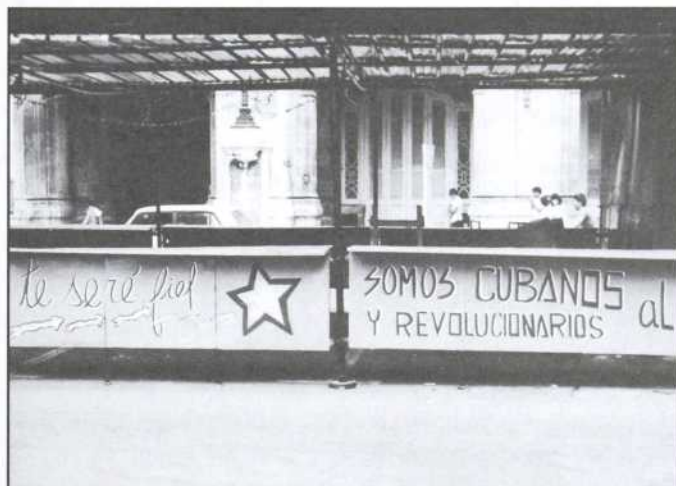
L'interventionnisme US

Je demeure convaincu que Cuba aurait la capacité de sauver son projet de société. Le socialisme n'y a jamais été une greffe étrangère : il fait corps avec l'histoire cubaine, qui fut un long combat pour la justice sociale et l'affirmation nationale. Il lui a permis d'atteindre ces deux objectifs. Il lui reste à assurer un niveau de vie dont seraient absentes les privations.

Mais il affronte la détermination des États-Unis d'en finir enfin avec ce que Washington a toujours considéré comme une aberration, une monstruosité. La Maison Blanche n'a jamais renoncé à défaire la Révolution cubaine. Après avoir tenté en vain de la renverser militairement, elle s'est employée à l'isoler, à élever pour Cuba et l'URSS les coûts de la survie, par l'entremise du blocus commercial et financier, de manoeuvres d'intimidation et de provocation, d'attentats, de sabotages et de tentatives d'assassinat, de campagnes de calomnies. Elle a encouragé par tous les moyens l'émergence d'une opposition interne, en gênant l'émigration (après l'avoir stimulée), en créant Radio Martí, puis TV Martí, au mépris des lois internationales en matière d'utilisation des fréquences.

Voilà pourquoi il me semble que le blocus n'est pas près d'être levé, même s'il est odieux et contraire au droit international. Cuba avait inscrit cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies. Il a démontré, preuves à l'appui, comment les États-Unis avaient bloqué, au moyen de pressions auprès des pays fournisseurs, des livraisons d'articles les plus divers, y compris du matériel médical, sous prétexte qu'ils comportaient des pièces d'origine US ou qu'ils provenaient de filiales US. Mais Cuba a dû retirer son projet de résolution, devant la campagne d'intimidation et de menaces que Washington a lancée auprès des pays amis des États-Unis et de Cuba.

Nonobstant ce recul destiné à ménager ses amis, Cuba n'est pas seul. Nombreux sont les signes montrant qu'il peut désormais compter sur plusieurs pays d'Amérique latine, dont le Mexique, la Colombie et le Venezuela. L'Amérique latine voit dans sa solidarité avec Cuba une occasion de démontrer son indépendance vis-à-vis les États-Unis et de réitérer ses principes de souveraineté nationale. Après tout, la guerre froide est



Pourquoi un modèle de société différent ne pourrait-il pas vivre ? Les Cubains continuent d'y croire, après plus de 30 ans de lutte.

terminée. Cuba a offert aussi des conditions spéciales aux capitaux latino-américains, en vue de fonder une collaboration bénéfique à toutes les parties. Les bourgeoisies et les gouvernements latino-américains ne voient plus Cuba comme un épouvantail. Les hommes d'affaires mexicains annonçaient récemment leur intention d'y investir 300 millions de dollars.

Le droit de Cuba à défendre sa voie

Qu'en est-il de la question des libertés et du multipartisme que brandissent les États-Unis pour isoler Cuba et justifier leur interventionnisme multiforme ? Ce dernier a eu comme principal effet d'entretenir à Cuba une mentalité de citadelle assiégée et de rendre toute opposition, surtout si elle cherchait à s'organiser, suspecte d'être de fait la cinquième colonne au service d'un ennemi implacable. Aussi longtemps que les États-Unis n'auront pas renoncé à inverser le cours de l'histoire à Cuba et à intervenir dans les processus électoraux à l'étranger, le parti unique représentera une sauvegarde essentielle et le multipartisme, un cheval de Troie. Une nation qui est soumise à une menace aussi grande ne peut se permettre d'organiser sa division.

Les libertés individuelles sont respectées à Cuba, dans la mesure où elles n'entrent pas en contradiction avec les objectifs de nature collective. L'enrichissement inconsidéré, la consommation effrénée, l'exploitation des différences sociales ne font pas partie des comportements admissibles. On compte sur la socialisation (donc l'éducation, à l'école, au travail, dans les médias) pour les enrayer. La société qu'on s'efforce de bâtir met de l'avant la solidarité, l'égalitarisme, l'internationalisme.

Cuba n'est pas une société défaitiste. La Révolution cubaine demeure en effet un processus ouvert, créatif, à l'opposé de l'image de société bloquée que nous présentent les médias. Elle a survécu jusqu'ici parce qu'elle a su faire preuve de flexibilité et de pragmatisme, mais sans jamais renoncer aux principes fondamentaux. Elle conserve encore ces qualités intrinsèques qui lui ont permis de surmonter les crises précédentes.

À l'heure où, de par le monde, les inégalités s'accroissent entre les classes et entre les nations, il est réconfortant de voir Cuba défendre des principes qui en appellent à la fraternité humaine et lutter pour le droit de les appliquer chez lui. ■

Lectures

D. Hubert, Y. Claudé : *Les skinheads et l'extrême-droite*

M. Pépin, M. Rioux : *La CSN au coeur du Québec*

Jean Lacouture : *Jésuites. Les conquérants*

Dan Franck : *La séparation*

Yves Lever : *Le cinéma de la Révolution tranquille*

Les skinheads et l'extrême-droite

Saluons cet ouvrage publié chez VLB par Daniel Hubert et Yves Claudé, de la Ligue des droits et libertés. Sans rien enlever à l'étude de la Ligue antifasciste mondiale (LAM) sur les mouvements d'extrême-droite au Québec, publiée antérieurement, cette dernière publication a le mérite d'allier un excellent exposé des divers mouvements *skinheads* et d'extrême-droite avec une présentation agréable. Le volume présente les origines du mouvement *skinhead* et permet de bien saisir le phénomène, ses causes, ses ramifications et les moyens de prévention pour éliminer le racisme.

Le phénomène *skinhead*, nous disent les auteurs, ne peut être abordé sans le mettre en rapport avec la condition et l'évolution de la jeunesse actuelle. C'est du côté de l'accentuation de l'écart entre riches et pauvres qu'il faut en chercher la cause. Le néo-libéralisme accroît les inégalités sociales et promeut l'individualisme. L'établissement graduel de la société duale entraîne une dislocation sociale propice à la désolidarisation des groupes sociaux et favorise l'intolérance. Cette même idéologie, qui crée l'exclusion des gagnés-petits, provoque égale-

ment une marginalisation de plus en plus grande pour une partie importante des jeunes. Ce sont la marginalisation des jeunes de couches populaires et la radicalisation d'éléments de la jeunesse des milieux aisés qui nourrissent le phénomène *skinhead*.

Le plus souvent, ces jeunes souffrent de l'insécurité économique et développent des comportements xénophobes. Ils vivent un grand inconfort devant les différences raciales et ont une peur profonde des transformations socioculturelles inhérentes au développement des communautés ethniques. C'est cette insécurité qui est cultivée et canalisée par les organisations d'extrême-droite et qui mène directement à l'intolérance. Malgré le fait que la culture *skinhead* ne soit pas homogène et qu'il existe des *skinheads* non racistes (les *redskins*), il n'en demeure pas moins que le mouvement *skinhead* doit être vu comme un courant sociopolitique fondé sur l'intolérance envers les minorités ethniques, religieuses et sexuelles. Un mouvement qui s'inscrit certes dans l'évolution de la contre-culture occidentale, mais qui produit un activisme dangereux, fondé sur la violence et produisant harcèlement et provocation.

Le mouvement *skinhead* a été depuis longtemps récupéré par les mouvements d'extrême-droite, qui présentent le fascisme comme un trait de la contre-culture

et qui incitent à la haine et à la violence raciale. Des jeunes recrues, qui proviennent de toutes les classes de la société, sont en effet initiées au harcèlement verbal et aux agressions physiques contre les minorités visibles (ce que leur idéologie appelle « la colère juste »). La plupart des groupes *skinheads* ont établi des liens avec l'une ou l'autre des organisations fascistes, telles *White Power*, *Aryan Nation* ou le *Ku Klux Klan*, et promeuvent la pureté raciale et la suprématie de la race blanche. Certains groupes sont carrément néo-nazis et adoptent les symboles des croix gammées ou celtiques.

Il faut aller au-delà du *look* fondé sur le crâne rasé, les bottes *Doc Martens* et les bretelles (baissées lorsqu'ils cherchent à se battre) et chercher à comprendre ce que vivent ces jeunes et comment on peut les aider.

Si le racisme sauvage de la plupart des *skinheads* reflète une détresse personnelle, une misère de vie et une haine de soi, il faut comprendre que les services sociaux sont limités dans leur capacité à rejoindre les jeunes dans les endroits où ils se rassemblent. Où sont donc les solutions ? S'il faut certes favoriser l'éducation interculturelle, les auteurs font aussi écho à l'étude du *Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain (ROCJMM)*, qui souligne que la vio-

lence des jeunes est une réponse à la marginalisation dont ils sont victimes. Il ne suffit pas de gérer les effets sociaux de la marginalisation, mais il faut permettre aux jeunes de récupérer un statut social réel. La meilleure action préventive est de s'attaquer aux problèmes socio-économiques et culturels qui entraînent la marginalisation d'une fraction importante des jeunes.

Le défi est énorme pour une société où l'économique conditionne le social et où la technocratie des services a pris le pas sur l'entraide et la solidarité. Y parviendrons-nous ? ■

François Morissette

La CSN au coeur du Québec

Nous avons entre les mains plusieurs ouvrages et recherches sur la CSN. Outre les publications bien connues de Jacques Rouillard sur l'histoire des syndicats catholiques et de la CSN, une large part lui a été faite dans les livres d'histoire du syndicalisme et dans bon nombre de thèses et de mémoires. Voici, depuis septembre dernier, un nouvel ouvrage pour nos rayons : *La CSN au coeur du Québec*, concocté par nul autre que Marcel Pépin, président de cette centrale, de 1965 à 1976, et Michel Rioux, conseiller au Service de l'information, depuis 1970 ; M. Rioux, à maintes reprises, a été impliqué dans la rédaction des communications de M. Pépin, particulièrement les rapports au Congrès. Outre la complicité évidente des deux syndicalistes, cette publication a été motivée par le 70^e anniversaire de la fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), ancêtre de la CSN.

Document de marketing ou nouvelle histoire de la centrale syndicale ? Ni l'un, ni l'autre. Certes le bouquin constitue un bon outil promotionnel, d'une présentation impeccable, destiné aux membres surtout, comme sans doute aussi à tous les amis de la CSN et des syndicats en général. En réalité, on est plus proche du genre historique, mais pas entendu au sens d'un relevé linéaire de tous les faits et gestes ni de leurs interprétations possibles. Il s'agit plutôt d'une histoire à thèse. Pour les auteurs, la CSN est un mouvement, bien plus qu'une structure ou une organisation, qui s'est implanté de haute lutte et qui a contribué, tout au cours de son histoire, au progrès social du Québec, plus particulièrement à la liberté et à la démocratie de la société québécoise.

Un mouvement qui émergea dans un environnement syndical dominé par les syndicats internationaux de métiers, comme une alternative proprement québécoise de solidarité de l'ensemble des travailleurs indépendamment de la catégorie professionnelle. Une implantation qui s'imposa à force de détermination tout au long de ces 70 ans, de la résistance des allumetières de Hull, en 1924, jusqu'à l'épisode du Manoir Richelieu, en 1986, car ils sont nombreux les cas de luttes pour la reconnaissance syndicale, tout simplement pour « le droit d'exister », de choisir librement son syndicat. Un mouvement avec ses « lignes de force », c'est-à-dire son parti pris pour les plus faibles de toutes les régions, son combat pour la démocratisation du travail et son leadership dans la défense de la démocratie et de la place des femmes, dans la solidarité intersyndicale et dans l'établissement des grands programmes sociaux collectifs. Bref, un mouvement « au coeur du progrès social », au coeur du « Québec comme pays », un mouvement si bien identifié à ce pays qu'il en recherche tout naturellement l'indépendance.

On reconnaît bien ici la représentation que Marcel Pépin a toujours véhiculée de la Confédération et qu'a sans doute toujours partagée Michel Rioux. Elle n'est pas arbitraire ; elle est bien appuyée dans ce livre très synthétique. Pour ce faire, on ne relève pas les grandes critiques portées contre la CSN et les tiraillements internes qu'elle a pu vivre. Ainsi, le corporatisme dont on l'accusait était, en réalité, à ses premières années, « un idéal de bonne entente, inspiré d'une certaine forme d'humanisme » (p. 18). Rien non plus sur la radicalisation de son discours (années 1970), ni sur les tiraillements (années 1980) dans les choix stratégiques dans le secteur public qui, pour une bonne part, ont entraîné des départs douloureux.

Mais ce livre constitue en quelque sorte une réponse globale à ces questions et plus généralement à la question de la pertinence sociale du syndicalisme. Il s'agit surtout d'un ouvrage très didactique, tant dans sa forme que dans son contenu, et cela, sans doute parce qu'il est profondément un grand mouvement du coeur pour la CSN, pour les travailleuses et les travailleurs, et pour le devenir du Québec.

Un livre qui pourrait être fort utile pour faire connaître aux étudiantes et aux étudiants de cégep et du premier cycle universitaire le mouvement syndical de l'intérieur. Une invitation à une lecture en profondeur : « Dès qu'on écoute, dès qu'on lit avec le coeur. » (p. 7) ■

Jacques Boucher

Jésuites Les conquérants

amis et ennemis des Jésuites et du jésuitisme liront avec intérêt cet ouvrage intelligent d'un ancien élève des bons pères et grand biographe devant l'éternel. Jean Lacouture n'a pas besoin d'être présenté à ceux qui aiment les livres. Plutôt qu'historien de métier, c'est un homme de vaste culture, un humaniste, un admirateur tout autre que naïf des grands hommes en qui, parfois, une société ramasse ses ombres et ses lumières. Il écrit avec verve comme quelqu'un qui, venant au théâtre de la vie, ne laisse pas ses sentiments à la vestiaire. Il n'a rien de l'apologète béat, mais tout de celui qui admire ses héros et, si nécessaire, les défend contre leurs détracteurs.

Des spécialistes lui en voudront de son écriture qu'on pourrait dire engagée, mais lui n'a qu'un seul parti pris : comprendre une suite d'hommes remarquables, leur temps et, par ricochet, le nôtre. Ignace de Loyola, le Basque devenu romain, François Xavier et le Japon, Matthieu Ricci et la Chine, Alexandre de Rhodes et l'Indochine, les cibles du Pascal des *Provinciales*, Pierre de Mendoza et les fameuses réductions du Paraguay, les confesseurs des rois, les Bourbons fossoyeurs de la Compagnie de Jésus.

On le voit : la manière de Jean Lacouture n'est pas celle de ceux des historiens qui prétendent embrasser l'entièreté de leur sujet. Des 450 ans de la Société de Jésus (comme il aime dire), il a choisi les moments et surtout les hommes qui l'ont lui-même intéressé, qu'il se savait doué pour en faire revivre la signification tout autre que contingente et dont, avec un sûr instinct, il prévoyait que nos contemporains les trouveraient on ne peut plus actuels.

Il faut être un peu poète et même aède pour raconter de cette façon. Un peu à la manière d'Homère, Jean Lacouture raconte des conflits mortifères et des initiatives courageuses. Il contribue ainsi à propager une mentalité : celle qui incline à voir – fût-ce sur le fond de leurs défauts et de leurs échecs – les qualités et les entreprises des hommes du passé et du présent, et cela, peut-être, afin d'induire les jeunes générations en tentation de réconcilier comme ici, l'Europe avec son passé, et aussi bien l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud. Je ne sais si Jean Lacouture est un aède génial, mais on ne sera pas trop loin de la vérité si l'on soutient qu'il est un rhapsode de grand talent. ■

Raymond Bourgault

La Séparation (CTRL F8)

Un homme, mari, ami et amant, assiste un jour, entre lui et son épouse, à la brutale « disparition des signes ». Il sait, il sent dès lors que tout est fini. Mais comme il arrive trop souvent aux enfants, « il ne s'aime pas assez pour se prendre lui-même entre ses bras. » Fin de l'histoire, déjà toute contenue dans ce désarroi initial, l'enfance. L'enfance : comment aimer Papa, Maman, tonton et tontine, les voisins et la voisine, cousins-cousines, bref tout le monde, et si jamais il reste un week-end, un tout petit peu soi-même. Mais le mauvais pli est pris : vous étant oublié(e) pendant six ou dix ans, vous découvrez en panique qu'il faudrait bien quelqu'un pour vous rappeler à l'existence et colmater la brèche : vous, votre être, la vie.

Et l'amour survient – qui ne tomberait pas amoureux après dix ans d'inexistence consacrée à autrui ? – qui fait croire à soi, quand il ne fait que reporter l'inéluctable : toutes les séparations à venir... Non, l'enfance ne pardonne pas.

Le reste est banal à crier.

On le taira donc.

La Séparation, prix Renaudot 1991, décrit le mécanisme d'une séparation. Non pas ses causes, puisqu'il n'est pas absolument clair que l'épouse s'éloigne à cause d'un amant, d'abord tout à fait hypothétique dans l'esprit du mari, puis réel mais avec qui l'épouse dit n'avoir jamais fait l'amour (ce qui amène le lecteur à se demander si l'épouse ne fait pas le saut un jour à cause du nouveau comportement affolé du mari...). Il n'y a pas là non plus le descriptif d'un événement, la séparation elle-même, sinon « en creux », puis en accéléré, comme si l'auteur ne voulait pas voir « ça ». En creux, c'est-à-dire et dans un premier temps comme pente probable, donc à venir, quand il apparaît que l'ami est devenu amant, puis

comme « après » (Franck enchaîne son récit en comptant le nombre de jours écoulés depuis le jour noir de leur rupture – mais existe-t-il ?).

Le livre ne s'étend pas non plus sur les conséquences, trop connues, archibanales (dispatching de la marmaille, frais d'avocats, déménagements, etc.).

Il reste le fait, tout banal, de l'effritement des jours et d'une relation à coups de silence, de regards déportés, de haussements d'épaules, et d'absences soigneusement notées : les petits gestes qui disaient l'amour et se font maintenant prier.

« Un jour vous ne trouvez plus sa main, ses doigts. En moto, quand vous conduisez, elle ne vous serre plus à la taille comme avant » – bref : « la disparition progressive des mots de passe »...

Et ce me semble être là l'habileté consommée de Dan Franck. Pour dire la douleur : la tenir à distance, montrer du banal, des objets familiers, un regard, une soirée trop arrosée, un flacon de Lexamil. Mais plus on regarde, plus on mesure l'effondrement, le puits, et dans ce puits infini, la longue nuit rouge d'un cri étouffé : le sien, sans espoir, sans public, sans rien.

L'art de Dan Franck : affronter la douleur avec un scalpel, et cartographier l'innommable au laser. Écriture sobre, linéaire (au sens pictural du terme), minimale, où les éclats d'un réel parfois hideux (coups ou cris) jamais ne viennent barbouiller ou ébranler le « format d'impression » (CTRL F8)...

Franck est aussi scénariste.

Ça paraît.

J'annonce d'ailleurs aux lecteurs une très probable version filmée du roman qui s'appellera « Enfances », ou « La rupture », ou à la Wim Wenders : « Signes », ou « L'état des lieux », ou mieux, à la Heinrich Boll : portrait de dame avec regards à la fenêtre... ■

Le cinéma de la Révolution tranquille

Yves Lever, chroniqueur de cinéma bien connu de nos lecteurs, vient de publier une étude sur l'ensemble des films produits à l'époque de la Révolution tranquille, depuis la série *Panoramique* (1958) jusqu'au célèbre *Valérie* de Denis Héroux, en 1968. Dans la partie analytique de 431 pages, chaque film est dûment fiché, résumé et analysé, en rapport avec la question principale de cette recherche : le lien de ces oeuvres avec la célèbre « révolution » québécoise. Travail de bénédictin (d'ailleurs disponible sur « disquette » informatique), qui rendra plus d'un service à tous ceux qui étudient le cinéma d'ici.

Pourtant ce livre imposant de 732 pages (qui a presque le format du botin téléphonique de Montréal !) est loin d'être un simple volume de référence. Qui s'intéresse à l'évolution de la culture au Québec lira avec grand intérêt les quelque 100 pages (grand format) de réflexions qui entourent cette analyse : une magistrale synthèse des principaux éléments idéologiques de la Révolution tranquille (qui serviront de grille à la recherche), un remarquable panorama du cinéma québécois où est dévoilée et située la dynamique de nos premiers artisans cinématographiques. Les chapitres de conclusion sont un apport majeur à l'histoire du cinéma et de la culture d'ici : une étude sur l'imaginaire du cinéma de cette époque et le rapport ambigu d'une bonne partie de ces films à la dynamique de la Révolution tranquille.

Publié à compte d'auteur, le volume n'est disponible, au prix de \$35, qu'en se présentant au Centre de documentation de la Cinémathèque québécoise (Montréal) ou en contactant l'auteur. ■

Richard Dubois

Fernand Jutras

références

Daniel Hubert et Yves Claudé, *Les skinheads et l'extrême-droite*, Montréal, VLB, 1991; 135 p.

Marcel Pépin et Michel Rioux, *La CSN au coeur du Québec*, Montréal, CSN, 1991; 87 p.

Dan Franck, *La Séparation*, Paris, Seuil, 1991; 212 p.

Jean Lacouture, *Jésuites. Une multibiographie (Tome 1. Les conquérants)*, Paris, Éditions du Seuil, 1991; 511 p.

Yves Lever, *Le cinéma de la Révolution tranquille, de Panoramique à Valérie*, Montréal, Centre de documentation de la Cinémathèque québécoise, 1991; 732 p.

INSTITUT DE PASTORALE



POURQUOI ne pas vous inscrire

▶ **Baccalauréat en théologie pastorale**

▶ **Certificat en études pastorales**

▶ **Certificat en pastorale liturgique**

Accompagnement
personnalisé
intégré au programme

Formation et
réflexion à partir
de l'expérience acquise

Temps plein,
temps partiel,
auditeur libre

▶ **L'audace de vivre :
consentement à notre finitude (R. 103)**
Les 14, 21 et 28 mars
De 9 h à 11 h 50; 13 h 30 à 15 h 20
Lise-Mance BOULARD

▶ **Accompagnement et discernement spirituels (D. 409)**
Les 3 et 20 avril de 18 h 30 à 20 h 50
Les 4 et 11 avril de 9 h à 11 h 50; 13 h 30 à 15 h 20
Pierre BOUCHER et Pierre BRUNETTE

▶ **Du symbole au mystère: images et récits,
chemin d'identité chrétienne (A. 725)**
Les 17 et 19 mars de 9 h à 11 h 50; 13 h 30 à 15 h 20
Les 18 et 20 mars de 9 h à 11 h 50
Gaston RAYMOND

▶ **Prière et engagement chrétien (C. 110)**
Les 24 et 26 mars de 9 h à 11 h 50; 13 h 30 à 15 h 20
Les 25 et 27 mars de 9 h à 11 h 50
Bruno DEMERS

▶ **Rencontrer le Dieu vivant : lieux symboliques
et spiritualités dans la Bible (B. 123)**
Les 31 mars et 2 avril de 9 h à 11 h 50; 13 h 30 à 15 h 20
Les 1er et 3 avril de 9 h à 11 h 50
Daniel CADRIN

▶ **Liturgie et justice sociale (C. 105)**
Les 1er et 10 avril de 18 h 30 à 20 h 50
Les 4 et 11 avril de 9 h à 11 h 50; 13 h 30 à 15 h 20
Marie-Josée POIRÉ

**ET PLUSIEURS
autres sessions...**

**RENSEIGNEMENTS : 2715, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1B6 — (514) 739-3223**

**1 crédit / session
INSCRIPTION : 10 \$
SCOLARITÉ : 50 \$**

relations

mars 1992 3,25\$ no 578

SOMMAIRE

face à l'actualité 35

Ce socialisme autogestionnaire qui a nourri nos rêves...
(R.B.) – Que deviennent les mis à pied ? (M.B.) –
El Salvador : la paix négociée (L.B.)

dossier 39

Notre puzzle autochtone

Dominique Boisvert	Pièces au dossier	40
Teressa Ann Nahanee	Les femmes autochtones	41
Gloria Vollant	Être jeune et autochtone	43
Alain Bissonnette	Quelle rencontre possible ?	44

en bref 38

articles 49

André Beauchamp	Huit questions sur Grande-Baleine	49
Richard Dubois	<i>Fictions de l'identitaire au Québec</i>	54
Claude Morin	Va-t-on vers la catastrophe à Cuba ?	57

lectures 60

Photographie de la page couverture : Canapresse/Chartrand

NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

Pour renseignements, écrire ou téléphoner à
François Morissette ou Pauline Roy: 387-2541

Surveiller l'annonce qui paraît dans *Le Devoir*, le jour même de la rencontre.

Le lundi 16 mars 1992, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin
25 Jarry ouest (métro Jarry). L'entrée est gratuite.